



## FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

### ACTUALISATION N°1 DU DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2024

---

#### Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, la présente actualisation du document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 03 décembre 2025 sous la référence EN/EM/035/2025.

Le document de référence enregistré par l'AMMC en date du 29/07/2025 sous la référence EN/EM/013/2025 n'a pas fait l'objet d'autres rectifications et actualisations.

Le document de référence précité ainsi que ses actualisations ne peuvent servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'ils font partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

---

## SOMMAIRE

AVERTISSEMENT .....	3
ABREVIATIONS.....	4
DEFINITIONS .....	5
<b>Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES .....</b>	<b>6</b>
I. LE GOUVERNEUR DIRECTEUR GENERAL.....	7
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU FEC.....	8
III. LE CONSEILLER FINANCIER.....	9
IV. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	10
<b>Partie II. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS LIES A L'ACTIVITE DU FEC DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2024 .....</b>	<b>11</b>
II.1. ENDETTEMENT DU FEC.....	12
II.2. GOUVERNANCE DU FEC .....	14
II.3. HISTORIQUE DU FEC ET FAITS MARQUANTS.....	16
II.4. ACTIVITE DU FEC.....	17
II.5. INFORMATIONS SOCIALES .....	27
II.6. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES .....	31
<b>Partie III. SITUATION FINANCIERE SEMESTRIELLE DU FEC .....</b>	<b>32</b>
<b>Partie IV. FAITS EXCEPTIONNELS .....</b>	<b>58</b>
<b>Partie VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES .....</b>	<b>60</b>
<b>Partie VII. FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>62</b>
<b>Partie VIII. ANNEXES.....</b>	<b>77</b>

## **AVERTISSEMENT**

**La présente actualisation modifie et complète les données contenues dans le document de référence relatif à l'exercice 2024 enregistré par l'AMMC en date du 29/07/2025 sous la référence EN/EM/013/2025.**

**Ledit document de référence n'a pas fait l'objet d'autres rectifications et actualisations.**

**L'enregistrement du document de référence ou de ses actualisations n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.**

**L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.**

**Le document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs dudit document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations de rectifications.**

## ABREVIATIONS

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>CES</b>	Créances en Souffrance
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>Dh</b>	Dirhams
<b>EHB</b>	Engagements hors bilan
<b>E&amp;S</b>	Environnemental(e) et Social(e)
<b>FEC</b>	Fonds d'Équipement Communal
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>HT</b>	Hors Taxes
<b>ICNE</b>	Intérêts Courus et Non Echus
<b>Mdh</b>	Millions de Dirhams
<b>MDM</b>	Millions de Deutsch Mark
<b>MDP</b>	Mécanisme de Développement Propre
<b>MOR</b>	Morocco
<b>MMDH</b>	Milliards
<b>MUS\$</b>	Millions de Dollars américains
<b>PCA</b>	Plan de Continuité d'Activité
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PNDM</b>	Programme National de Gestion des Déchets Ménagers
<b>PRDTS</b>	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
<b>Pts</b>	Points
<b>RA</b>	Régies Autonomes
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TCN</b>	Titres de Créances Négociables
<b>Var.</b>	Variation

## DEFINITIONS

<b>Attribution de prêts</b>	Prêts agréés par le Comité de Crédit du FEC
<b>Emetteur / Institution/ Banque</b>	Fait référence au FEC
<b>Engagements de prêts</b>	Prêts agréés par le Comité de Crédit du FEC et formalisés par des contrats signés par les parties.
<b>Décaissement de prêts</b>	Fonds mis à la disposition des emprunteurs en application des engagements qui leurs sont donnés.
<b>Lignes de Crédits</b>	Accord de financement de programmes d'investissements sur les moyen et long termes.

## **PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES**

## I. LE GOUVERNEUR DIRECTEUR GENERAL

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL</b>
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Omar LAHLOU</b>
<b>Fonction</b>	Gouverneur, Directeur Général
<b>Adresse</b>	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka. BP: 2175 – Hay Ryad – 10100 Rabat - Maroc
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:fec_EO@fec.ma">fec_EO@fec.ma</a>
<b>Numéro de téléphone</b>	05.37.56.60.90 / 91 / 92 / 93
<b>Numéro de fax</b>	05.37.56 60.94

### **Objet : Actualisation n°1 du document de référence relatif à l'exercice 2024**

Le Gouverneur, Directeur Général du FEC atteste que les données de la présente actualisation du document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Par ailleurs, il atteste que le document de référence relatif à l'exercice 2024 tel qu'enregistré par l'AMMC en date du 29/07/2025 sous la référence EN/EM/013/2025 a été réexaminé et que l'ensemble des informations qu'il contient demeurent valides, hormis celles faisant l'objet de la présente actualisation.

Rabat, le 03 décembre 2025

**M. Omar LAHLOU**  
Gouverneur, Directeur Général

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU FEC

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Forvis Mazars</b>	<b>Coopers Audit Maroc</b>	<b>BDO Audit, Tax and Advisory</b>
<b>Prénom et nom</b>	<b>Taha FERDAOUS</b>	<b>Abdellah LAGHCHAOUI</b>	<b>Moutai CHAOUKI</b>
<b>Fonction</b>	Associé	Associé	Associé
<b>Adresse</b>	76, Bd abdlmoumen Residence Koutoubia, 7ème étage Casablanca - Maroc"	83, Avenue Hassan II Casablanca	AC9, Rue Al Maysse – Secteur 15 Hay Riad 10100 Raabat, Maroc
<b>Numéro de téléphone et fax</b>	Tél. : 05.22. 42.34.23 Fax : 05.22. 42.34.02	Tél. : 05.22. 42.11.90 Fax : 05.22. 27.47.34	Tél. : 05.37.63.37.02 à 06 Fax : 05.37.63.37.11
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:taha.ferdaous@mazars.ma">taha.ferdaous@mazars.ma</a>	<a href="mailto:abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com">abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com</a>	<a href="mailto:mchaouki@bdo.ma">mchaouki@bdo.ma</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2019	2022	2025
<b>Date d'expiration du mandat</b>	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2024	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2027	Conseil d'administration statuant sur les comptes 2027

### **Objet : Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux annuels pour les exercices clos au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente actualisation du document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'une revue limitée par les co-commissaires aux comptes Forvis Mazars et Coopers Audit Maroc au titre du premier semestre 2024 et par nos soins au titre du premier semestre 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans la présente actualisation document de référence, avec les états de synthèse précités.

**M. Moutai CHAOUKI**  
BDO Audit, Tax and Advisory  
Associé

**M. Abdellah LAGHCHAOUI**  
Coopers Audit Maroc  
Associé

### III. LE CONSEILLER FINANCIER

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil	CDG CAPITAL
Représentant légal	M'hamed BERRADA	LARAICHI Meriem
Fonction	Directeur général	Directeur de pôle Développement
Adresse	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone	05.22.42.91.00	+212 5 37 66 52 60
Numéro de fax	05.22.43.00.21	+212 5 37 66 52 56
E-mail	<a href="mailto:mh.berrada@bmcek.co.ma">mh.berrada@bmcek.co.ma</a>	<a href="mailto:m.laraichi@cdgcapital.ma">m.laraichi@cdgcapital.ma</a>

#### **Objet : : Actualisation n°1 du document de référence relatif à l'exercice 2024**

La présente actualisation du document de référence du FEC relatif à l'exercice 2024 tel qu'enregistré par l'AMMC en date du 29/07/2025 sous la référence EN/EM/013/2025 a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du FEC à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès des différentes structures du FEC ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes relatives aux situations intermédiaires des comptes sociaux du FEC au 30 juin 2024 et 30 juin 2025 ;
- Les rapports financiers semestriels du FEC relatifs aux semestres clos au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025 ;
- Les situations intermédiaires des comptes semestriels sociaux au 30 juin 2024 et 30 juin 2025 ;
- Les PV des réunions de CA tenues depuis l'enregistrement du document de référence.

Par ailleurs, nous attestons avoir procédé au réexamen du document de référence précité en effectuant les diligences nécessaires pour nous assurer que l'ensemble des informations qu'il contient demeurent valides, hormis celles faisant l'objet de la présente actualisation.

Par ailleurs, nous attestons avoir procédé au réexamen des documents précités en effectuant les diligences nécessaires pour nous assurer que l'ensemble des informations qu'ils contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre BMCE Capital Conseil, CDG Capital et le Fonds d'Équipement Communal hormis les lignes de crédits bancaires contractées par le FEC, dans le cadre de son activité courante, auprès de CDG Capital. Compte tenu de tout ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 03 décembre 2025

CDG Capital  
Mme Meriem LARAICHI  
Directeur de pôle Développement

BMCE Capital Conseil  
M. M'hamed BERRADA  
Directeur Général

#### IV. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

<b>Responsable de l'Information Financière</b>	<b>M. Kacem SAHNOUN</b>
<b>Fonction</b>	Directeur du Pôle Finance
<b>Adresse</b>	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka - B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat
<b>Numéro de téléphone</b>	05.37.56.90.15
<b>Numéro de fax</b>	05.37.56 90.71
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:sahnoun@fec.ma">sahnoun@fec.ma</a>

<b>Responsable de la Communication Financière</b>	<b>Mme Sanaa BALAFREJ</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Délégué en charge de la Direction Communication, Etudes et Coopération
<b>Adresse</b>	Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka - B.P. 2175 Hay Ryad – Rabat
<b>Numéro de téléphone</b>	05.37.56.90.32
<b>Numéro de fax</b>	05.37.56 90.12
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:balafrej@fec.ma">balafrej@fec.ma</a>

---

## **PARTIE II. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS LIES A L'ACTIVITE DU FEC DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2024**

## II.1. ENDETTEMENT DU FEC

### II.1.1 Dette privée

#### Certificats de dépôt

En vertu des pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général en vue de contracter les emprunts nécessaires au financement de son activité, le FEC a émis dans le public des certificats de dépôt en représentation d'un droit de créance portant intérêt pour une durée comprise entre dix (10) jours et sept (7) ans.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des certificats de dépôts émis du FEC :

<b>Nature</b>	Certificats de dépôt
<b>Plafond du programme</b>	7 000 Mdh
<b>Montant de l'encours au 30 octobre 2025</b>	Néant
<b>Nombre de titres en circulation</b>	Néant
<b>Valeur nominale</b>	100 000 Dh

*Source : FEC*

A la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de référence, le FEC n'a pas procédé à des émissions de certificats de dépôt.

## Emissions obligataires

### Encours des emprunts obligataires ordinaires et subordonnés<sup>1</sup>

Obligations	Date d'émission/ jouissance	Montant initial	Encours au 31/10/2025(en Mdh)	Durée	Taux HT	Date d'échéance	Type de taux	Fréquence de révision	Date de révision	Mode et fréquence de remboursement	Prime de risque
ordinaires	20-janv-12	1 000	139	15 ans	5,30%	20-janv-27	Fixe	N.a	N.a	Amort. annuel	109
	08-déc-14	849	293	15 ans	3,87%	08-déc-29	Révisable	tous les 5 ans	08-déc	Amort. annuel	100
	13-juil-15	720	243	15 ans	4,60%	13-juil-30	Fixe	N.a	N.a	Amort. annuel	90
	13-oct-16	320	128	15 ans	3,92%	13-oct-31	Fixe	N.a	N.a	Amort. Annuel	70
	13-oct-16	225	225	10 ans	2,71%	13-oct-26	Révisable	Annuelle	13-oct	In fine	50
	13-oct-16	455	182	15 ans	3,11%	13-oct-31	Révisable	Annuelle	06-déc	Amort. Annuel	90
	06-déc-17	800	442	15ans	3,93%	06-déc-32	Fixe	N.a	N.a	Amort. Annuel	70
	06-déc-17	200	206	10ans	3,23%	06-déc-27	Révisable	Annuelle	06-déc	In fine	50
	06-déc-17	1 000	550	15ans	3,43%	06-déc-32	Révisable	Annuelle	19-juil	Amort. Annuel	70
	19-juil-18	1 000	539	15 ans	3,84%	19-juil-33	Fixe	N.a	N.a	Amort. Annuel	60
	12-juil-19	500	303	15 ans	3,49%	12-juil-34	Fixe	N.a	N.a	Amort. Annuel	50
	12-juil-19	1 500	909	15 ans	3,05%	12-juil-34	Révisable	Annuelle	12-juil	Amort. Annuel	70
	18-déc-20	2 000	1496	15 ans et 104 jours	3,31%	31-mars-36	Révisable	Annuelle	31-mars	Amort. Annuel	70
12-janv-22	1 000	822	15 ans	3,42%	12-janv-37	Révisable	Annuelle	12-janv	Amort. Annuel	70	
<b>Total encours Emprunts obligataires ordinaires</b>		<b>11 569</b>	<b>6 478</b>								
Subordonnées	19-juil-18	200	202	10 ans	3,14%	19-juil-28	Révisable	Annuelle	19-juil	In fine	80
	19-juil-18	800	807	10 ans	3,19%	19-juil-28	Révisable	Annuelle	19-juil	In fine	85
<b>Total encours Emprunts obligataires subordonnées</b>		<b>1 000</b>	<b>1 009</b>								
<b>Total encours Emprunts obligataires au 31/10/2025</b>		<b>12 569</b>	<b>7 487</b>								

Source : FEC

<sup>1</sup> Encours intégrant les intérêts courus non échus

## II.1.2 Dettes envers les établissements de crédits et assimilés

L'encours des dettes envers les établissements de crédits et assimilés s'établit à 14 047,55 Mdh au 30 juin 2025, contre 14 099,45 Mdh au 31 décembre 2024, soit une baisse de 0,4%.

Aucun nouvel endettement bancaire n'a été contracté ni négocié par le FEC entre la date de la dernière clôture des comptes et la date de l'enregistrement de la présente actualisation du document de référence.

### Covenants financiers

Le FEC n'est pas assujéti à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes auprès des établissements de crédits et assimilés.

Dans le cadre de son endettement auprès des bailleurs de fonds étrangers, le FEC est engagé à respecter les engagements usuels, notamment ceux qui s'imposent à lui aux termes de la législation et de la réglementation qui lui sont applicables. Aussi, le FEC respecte des engagements d'information, RSE...

## II.2. GOUVERNANCE DU FEC

### II.2.1 Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration du FEC au 31 Octobre 2025 <sup>1</sup>						
Rôle au sein du Conseil d'Administration	Noms et prénoms	Date de première nomination	Nombre de mandats dans d'autres sociétés		Taux de participation aux réunions 2025	Appartenance à des comités du FEC
			Nombre total de mandats	dont dans des sociétés faisant appel public à l'épargne		
Président	M. Abdelouafi LAFTIT Ministre de l'Intérieur	-	-	-	.*	-
Administrateurs exécutifs	-	-	-	-	-	-
Administrateurs non exécutifs <sup>2</sup>	Deux représentants du Ministère de l'Intérieur ( Membres non désignés intuitu personae)	-	-	-	2/2	-
Administrateurs du FEC représentant l'administration	M. Khalid EI HATTAB (Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics (ANGSPE)	14-mars-23	10	3	2/2	Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance
	M. Mehdi BOURISS (Représentant du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant) <sup>3</sup>	24-oct-25	-	-	2/2	-
	Mme Saadia LAAROUSSI (Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances)	09-nov-15	0	0	1/2	Membre du Comité de Crédit
	M. Mohammed EL IDRISI (Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances)	03-janv-22	1	1	2/2	Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance
	M. Abdelouahab BELMADANI (Représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale) <sup>5</sup>	29-oct-18	0	0	2/2	-
	M. Ahmed BOUZID (Représentant du Ministère de la Transition énergétique et du Développement Durable)	02-avr-25	2	0	2/2	-
	Ahmed SKIM (Représentant Ministère de l'Équipement et de l'Eau)	04-oct-24	1	1	2/2	-
Administrateurs du FEC représentant les élus locaux	Mme Mina BOUHDOUD	03-mai-17	0	0	2/2	-
	M. Mohammed CHAOUKI	03-mai-17	0	0	2/2	-
	M. Badr EL MOUSSAOUI	03-mai-17	0	0	1/2	-
	Cinq (5) membres représentant les élus sont en cours de désignation suite aux élections de septembre 2021 (Cessation de fonction)	-	0	0	-	-
Administrateurs indépendants <sup>4</sup>	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Monsieur le Wali, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, a présidé les Séances du CA tenues le 28 Mai 2025 et 30 Octobre 2025.  
<sup>2</sup> La composition du Conseil d'Administration du FEC est fixée en vertu des dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC et des textes pris pour son application.  
<sup>3</sup> Les membres du Conseil d'Administration du FEC sont désignés, selon le cas, par voie réglementaire (huit représentants de l'administration) et par décision du Ministre de l'Intérieur pour les conseillers communaux (article 4 de la loi n° 31-90 précitée et article 3 de son décret d'application).  
<sup>4</sup> En remplacement de M. Hamid TAWFIKI ancien représentant de la CDG ayant assisté à la réunion du CA du 28/05/2025  
<sup>5</sup> Le CA du FEC a approuvé, lors de sa réunion du 28/05/2025, la procédure de nomination du membre indépendant.  
<sup>6</sup> Lors des réunions du Conseil d'Administration du FEC du 28 Mai 2025 et du 30 Octobre 2025, M. Abdelouahab BELMADANI, représentant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, a été représenté par M. Abdellah AL MARNISSI..

### II.2.2. Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Conformément aux dispositions réglementaires notamment la circulaire de Wali Bank Al Maghrib (BAM) N°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit et la Circulaire N°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, le Conseil d'Administration (CA) du FEC, réuni en date du 29 Mai 2019, a institué, par sa résolution N°5, le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR)

et a approuvé sa charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. Il est à signaler qu'à ce jour les membres du CNR n'ont pas été désignés par le CA du FEC.

Considérant la volonté du FEC de renforcer les bonnes pratiques de gouvernance à travers la mise conformité de ses instances de gouvernance avec les exigences législatives et réglementaires, le CA du FEC réuni le 28/05/2025, a approuvé la mise en place du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance (CNRG) en lieu et place du Comité de nomination et de Rémunération et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Dans l'attente de la nomination d'un Membre Indépendant qualifié au sens de la réglementation susvisée, le Conseil d'Administration fixe la composition du CNRG comme suit :

- ✓ Le Représentant du Ministère de l'Intérieur (Président) ;
- ✓ Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (Membre), ou son représentant ;
- ✓ Le Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (Membre).

Le Commissaire du Gouvernement assiste avec voix consultative aux réunions du CNRG.

### **II.2.3. Comités émanant de la Direction Générale**

#### **a. Asset/Liability Management Committee (Alco)**

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de mise en conformité du FEC aux dispositions de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire du 04 mars 2021, la composition de ce Comité a été revue en septembre 2025.

Le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

A la date de l'enregistrement de l'actualisation du document de référence le Comité ALCO est composé des membres suivants :

Composition du Comité ALCO	
Le Gouverneur, Directeur Général du FEC ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Secrétaire Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Finance	Membre permanent
Le Directeur Juridique, Conformité et Gouvernance	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Financière	Membre permanent
Le Responsable du Département ALM et Contrôle de gestion	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le Comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

### II.3. HISTORIQUE DU FEC ET FAITS MARQUANTS

Les principaux faits ayant marqué l'activité du FEC au cours du S1 2025 sont présentés ci-dessous :

<b>2025</b>	<p>La loi 14-25 modifiant et complétant la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales a été publiée au Bulletin officiel le 12 juin 2025. Cette loi apporte différentes modifications touchant la fiscalité foncière au Maroc avec, notamment, une modification à la hausse des taux de la taxe sur les terrains urbains non bâtis en fonction du niveau d'équipement. Cette loi prévoit également la création de percepteurs communaux. Ces évolutions devraient impacter positivement les recettes des Collectivités Territoriales, en particulier les Communes, et par conséquent, améliorer leurs capacités d'endettement et les possibilités de recours à l'emprunt.</p> <p>Concrétisation, au cours du S1 2025, de tirages en dollars US et en euros, pour l'équivalent de près de 2 MMDH, au titre de lignes de financements contractées sans garantie de l'État, auprès d'Institutions Financières de Développement (DFIs) de premier plan.</p> <p>Renforcement du dispositif de gouvernance de la Banque, à travers la mise en place du Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance (CNRG), qui a été approuvée par le Conseil d'Administration du FEC, réuni en date du 28 mai 2025.</p>
-------------	--

## II.4. ACTIVITE DU FEC

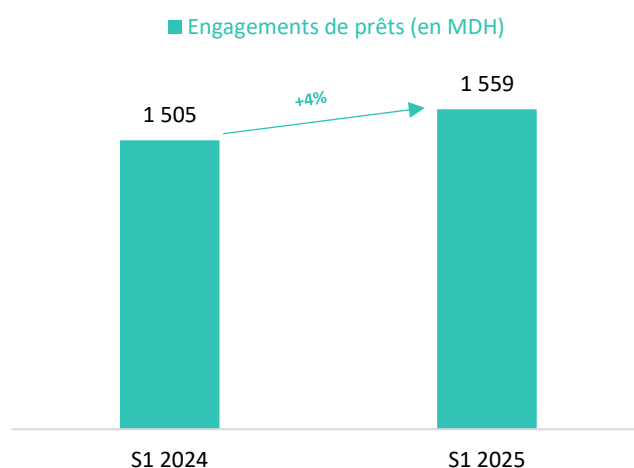
### II.4.1 Les engagements de prêts

Les engagements de prêts ont enregistré une hausse de 4% au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025 et se sont établis à 1 559 Mdh contre 1 505 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2024, permettant à la Banque de contribuer à la concrétisation de plusieurs projets d'investissement des Collectivités Territoriales dans différents secteurs d'intervention.

Ces financements territoriaux ont concerné la réalisation de projets d'infrastructures routières, particulièrement dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), de projets d'aménagements urbains dans le cadre de la réalisation des Programmes de Développement Urbain (PDU).

Ainsi, les engagements de prêts au titre du S1 2025 ont porté sur la réalisation de 27 projets, couvrant 9 secteurs d'intervention.

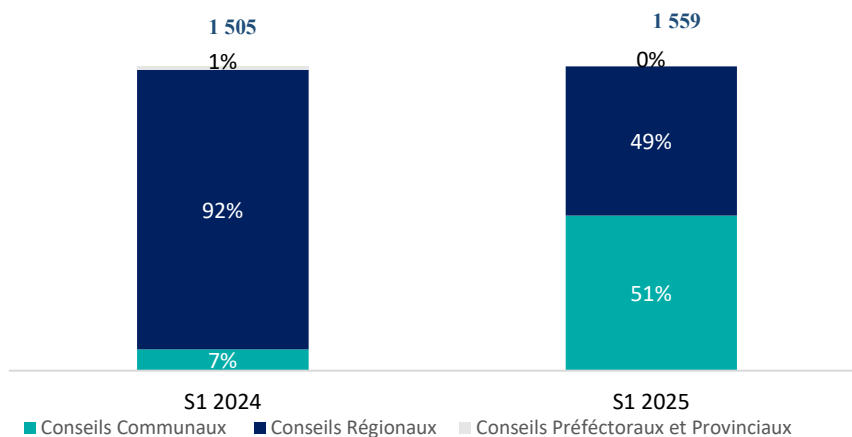
L'évolution des engagements de prêts durant la période S1 2024 à S1 2025 se présente comme suit :



Source : FEC

#### a. Evolution des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur entre le 30 juin 2024 et 30 juin 2025 se présente comme suit :



Source : FEC

- A fin juin 2025, les engagements de prêts en faveur des Conseils Communaux ont enregistré une progression ponctuelle par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le financement de projets relevant d'un programme de développement urbain. En effet, 73% de ces financements ont porté sur la réalisation de projets d'aménagement urbain, visant notamment le renforcement des infrastructures de base ainsi que la requalification et l'intégration des quartiers sous-équipés.
- Les engagements de prêts en faveur des Conseils Régionaux ont représenté 49% du volume global arrêté au 30 juin 2025, soit un total de 759 Mdh. Ces financements ont été principalement mobilisés pour des projets de désenclavement routier, à travers la construction d'infrastructures routières. Parmi ces projets, ceux inscrits dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural ont constitué près de 44% des engagements consentis aux Conseils Régionaux au titre du premier semestre 2025.

#### b. Evolution des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention entre le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le 1<sup>er</sup> semestre 2025 se présente comme suit :

Secteur d'intervention	30-juin-24		30-juin-25	
	En Mdh	En %	En Mdh	En %
Infrastructures routières	1 085	72%	824	53%
Aménagements urbains	79	5%	587	38%
Assainissement liquide	251	17%	8	0,50%
Eau potable	-	-	12	0,80%
Santé	-	-	-	-
Equipements spécialisés	80	5%	-	-
Transport urbain	-	-	80	5,10%
Equipements culturels et sportifs	-	-	36	2%
Electricité	-	-	4	0,20%
Equipements commerciaux	-	-	4	0,20%
Enseignement et formation professionnelle	-	-	4	0,20%
<b>Total</b>	<b>1 505</b>	<b>100%</b>	<b>1 559</b>	<b>100%</b>

Source : FEC

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'analyse de la répartition des engagements de prêts au 1<sup>er</sup> semestre 2025 par secteur d'intervention fait ressortir les points suivants :

- Le secteur des infrastructures routières demeure prédominant dans la structure des engagements de prêts, représentant 53% du volume global à fin juin 2025, soit un montant de 824 Mdh. Il est à noter que 40% de ces engagements ont été consacrés au financement de projets inscrits dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural. À travers ces financements, le FEC a contribué au désenclavement de plusieurs douars, notamment par la construction de liaisons routières et, d'ouvrages d'art, ainsi que l'aménagement de routes classées.
- Le secteur des aménagements urbains a représenté 38% du volume global des engagements de prêts au titre du premier semestre 2025, marquant une hausse ponctuelle par rapport au 30 juin 2024.

Cette évolution s'explique principalement par le financement de projets relevant d'un programme de développement urbain, portant notamment sur la requalification et l'intégration urbaine de quartiers sous-équipés ainsi que l'aménagement de voies structurantes.

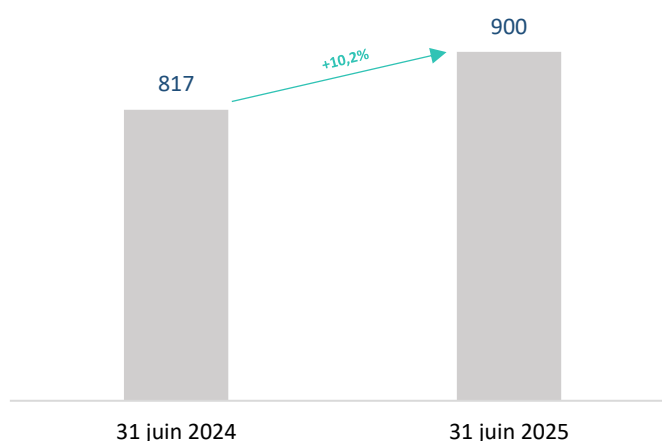
- Les engagements de prêts relatifs au secteur du transport urbain ont constitué 5,10% du volume global au 30 juin 2025, soit un montant de 80 Mdh, dédié à la mise en œuvre d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Le secteur des équipements socio-culturels et sportifs a représenté près de 2% du volume global des engagements de prêts au terme du S1 2025. Ces financements ont principalement porté sur des projets de valorisation du patrimoine culturel d'une grande ville, à travers la construction d'un grand théâtre, d'un complexe culturel, d'un centre socio-culturel, d'un foyer féminin et d'une salle polyvalente.
- Les autres secteurs, notamment l'assainissement liquide, l'eau potable, l'électricité, les équipements commerciaux ainsi que l'enseignement et la formation professionnelle, ont représenté 1,9% du volume global des engagements au 30 juin 2025.

Ces engagements de prêts ont également porté sur la réalisation de projets de renforcement du réseau d'eau potable et lutte contre le stress hydrique, la mise en place d'infrastructures de drainage des eaux usées dans les zones rurales, l'électrification de douars, ainsi que la construction d'une école communautaire et d'un centre commercial.

#### **II.4.2 Les décaissements de prêts**

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2025, le volume des décaissements de prêts a atteint 900 Mdh, en hausse de plus de 10% par rapport au S1 2024, reflétant la dynamique de l'activité des prêts et l'accélération de la réalisation des projets d'investissement des Collectivités Territoriales.

L'évolution des décaissements de prêts durant la période S1 2024 à S1 2025 se présente comme suit :



Source : FEC

A travers les décaissements de prêts réalisés au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2025, le FEC a participé au financement de 47 projets, couvrant 10 secteurs d'intervention, pour la réalisation d'investissements structurants dans le cadre de Programmes de Développement Urbain, de Programmes de Développement Régional ainsi que du PRDTS en milieu Rural.

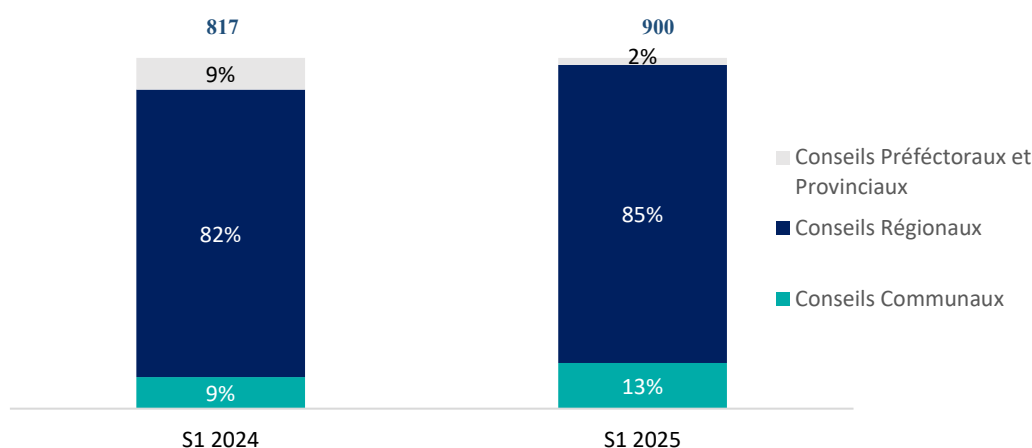
Ces financements ont principalement concerné la réalisation de projets portant sur les infrastructures routières et les aménagements urbains, notamment pour le renforcement des infrastructures de base, ainsi que sur l'assainissement liquide et l'alimentation en eau potable, notamment à travers la réalisation de

stations d'épuration et de stations monoblocs de dessalement de l'eau de mer et de déminéralisation des eaux saumâtres.

Les décaissements de prêts au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2025 ont également porté sur la construction d'établissements dédiés à l'enseignement et à la formation professionnelle, notamment dans le cadre des Contrats Programme Etat-Régions, ainsi que sur la réalisation de projets à co-bénéfices climat dans le secteur du transport urbain, à travers la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

#### a. Evolution des prêts décaissés par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur entre le 30 juin 2024 et 30 juin 2025 se présente comme suit :



Source : FEC

L'analyse du graphique présenté ci-dessus fait ressortir les éléments suivants :

- Les Conseils Régionaux continuent de prédominer la structure des décaissements de prêts, et ont représenté près de 85% du volume global des décaissements de prêts au 30 juin 2025, soit un montant de 763 Mdh. Ces décaissements de prêts, dont plus de 34% s'inscrivent dans le cadre du PRDTS, couvrent notamment le financement de projets d'infrastructures routières et d'aménagements urbains, de renforcement des réseaux d'assainissement liquide et d'eau potable, ainsi que de la réalisation de stations d'épuration, dans le cadre de la protection de l'environnement, et de la mise en place de stations mobiles de dessalement de l'eau de mer et de déminéralisation des eaux saumâtres. Ces financements ont également porté sur la construction d'établissements dédiés à l'enseignement et à la formation professionnelle, ainsi que sur la réalisation d'un projet à co-bénéfices climat dans le secteur du transport urbain.
- Le volume des décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 115 Mdh, soit 13% du total des décaissements de prêts réalisés au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Ces décaissements de prêts couvrent notamment la réalisation de plusieurs projets, liés principalement à la mise à niveau urbaine, notamment à travers le renforcement des infrastructures de base et la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés, la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable ainsi que la modernisation des équipements socio-culturels et des équipements spécialisés.
- Les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 22 Mdh au 30 Juin 2025, soit près de 2% du volume global des décaissements de prêts, permettant au FEC de contribuer au financement de projets dans le cadre de Programmes de

Développement Territorial, notamment pour la mise à niveau urbaine, à travers le renforcement des infrastructures de base et la requalification des quartiers sous-équipés, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau du réseau d'éclairage public.

### b. Evolution des prêts décaissés par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention entre les 30 juin 2024 et 2025 se présente comme suit :

Secteur d'intervention	30-juin-24		30-juin-25	
	En Mdh	En %	En Mdh	En %
Infrastructures routières	454	56%	360	40%
Aménagements urbains	36	4%	134	15%
Assainissement liquide	153	19%	163	18%
Eau potable	9	1%	102	11%
Santé	47	6%	-	-
Equipements spécialisés	36	4%	19	2%
Transport urbain	-	-	36	4%
Equipements culturels et sportifs	33	4%	19,40	2%
Electricité	37	4%	5	1%
Equipements commerciaux	-	-	-	-
Enseignement et formation professionnelle	12	2%	61,50	7%
<b>Total</b>	<b>817</b>	<b>100%</b>	<b>900</b>	<b>100%</b>

Source : FEC

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'analyse de la répartition des décaissements de prêts au 1<sup>er</sup> semestre 2025 par secteur d'intervention fait ressortir les points suivants :

- Le secteur des infrastructures routières occupe une place prépondérante dans la structure des décaissements de prêts, dès lors qu'il a représenté 40% du volume global à fin juin 2025, porté principalement par les projets de renforcement des réseaux routiers à travers la construction de liaisons routières et d'ouvrages d'art, notamment dans le cadre du PRDTS en milieu Rural, ainsi que l'aménagement de voies rapides pour le décongestionnement des grandes agglomérations urbaines.
- Le secteur d'assainissement liquide a enregistré une part de 18% du volume global des décaissements de prêts à fin juin 2025, soit un montant de 163 MDH, principalement pour la réalisation de projets de renforcement des réseaux d'assainissement liquide et la construction de stations d'épuration, visant la protection de l'environnement et la réutilisation des eaux usées.
- Le secteur des aménagements urbains a représenté une part de 15% du volume global des décaissements de prêts au 30 juin 2025. Ces financements ont principalement porté sur la restructuration des quartiers sous-équipés et l'aménagement de voies et de places publiques.
- La part du secteur de l'eau potable dans la structure des décaissements de prêts à fin juin 2025 a enregistré une hausse par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre plus de 11%, soit un montant de 102 MDH. Ces financements ont porté sur la réalisation de projets structurants visant à renforcer l'approvisionnement en eau potable des Régions dans le cadre de la mobilisation face au déficit hydrique.

- Les décaissements de prêts relatifs au secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle, ont représenté 7% du volume global des décaissements de prêts à fin juin 2025, soit un montant de plus de 61 MDH, destinés notamment au financement de la réhabilitation d'un complexe universitaire, ainsi que de la construction d'une cité des métiers et des compétences et d'écoles communautaires en milieu rural.
- Les secteurs des équipements culturels et sportifs, des équipements spécialisés, de l'électricité et du transport urbain ont représenté quant à eux près de 9% du volume global des décaissements de prêts au 30 juin 2025 et ont principalement concerné la construction d'une cité des arts et de créativité, l'aménagement d'une forêt avec des espaces dédiés à la pratique du sport, la modernisation d'une zone industrielle, l'extension du réseau électrique, ainsi que la réalisation d'une ligne de BHNS.

#### **II.4.3 Impact sur le stock des Engagements Hors Bilan donnés (EHB)**

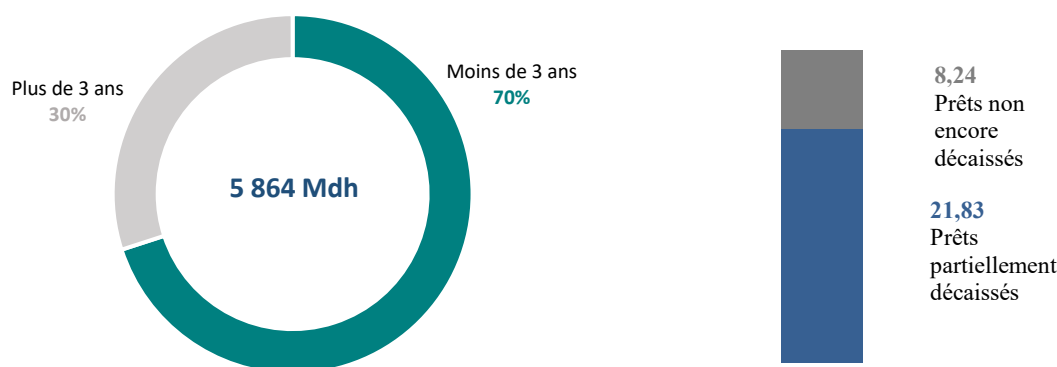
Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se montent à près de 5 864 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2025 et leur évolution entre décembre 2024 au 30 juin 2025, se présente comme suit :

<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>5 560</b>
Nouveaux engagements	1 559
Décaissements	900
Annulations	355
<b>Situation au 30 juin 2025</b>	<b>5 864</b>

*Source : FEC*

L'analyse de la situation des engagements en hors bilan, arrêtée au 1<sup>er</sup> semestre 2025, fait ressortir que 70% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

La répartition de ces engagements par ancienneté se présente comme suit :



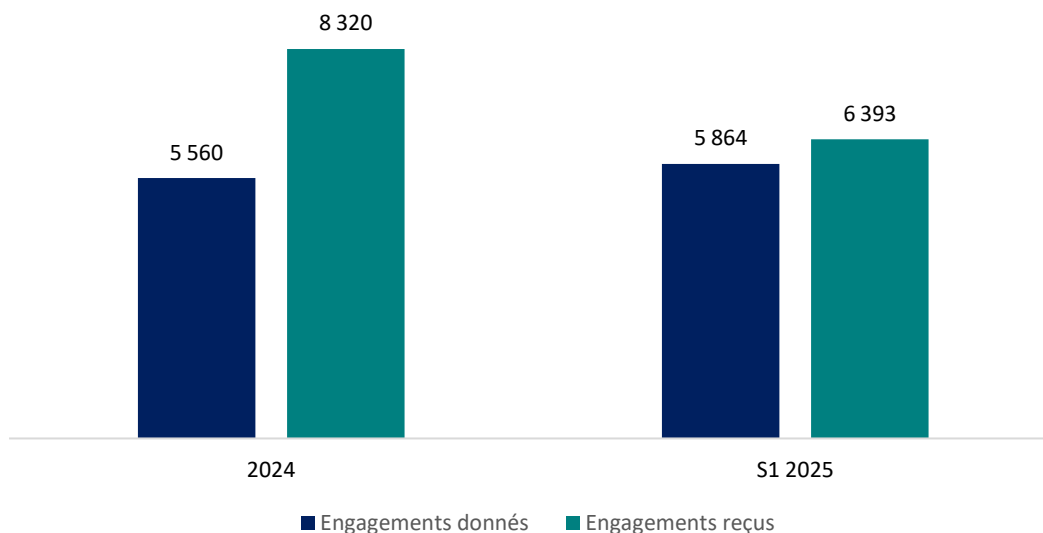
*Source : FEC*

Le FEC a poursuivi l'assainissement de son portefeuille des EHB, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation et d'actions de relance auprès des Collectivités Territoriales.

Cette opération a permis l'annulation d'un montant global de plus de 355 MDH au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, en rappelant que le FEC avait déjà procédé à l'annulation d'un montant résiduel de près de 2 159 MDH entre 2019 et 2024.

Conjuguée aux nouveaux engagements et décaissements de prêts liés à l'activité normative, cette démarche a permis à la Banque de réduire le volume global des EHB de près de 33% au 30 juin 2025 par rapport au niveau enregistré au 30 juin 2018, passant de 8,7 MMDH à fin juin 2018 à 5,9 MMDH à fin juin 2025, dont près de 70% correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

L'évolution du volume des EHB sur la période 31 décembre 2024 et 30 juin 2025 se présente comme suit :

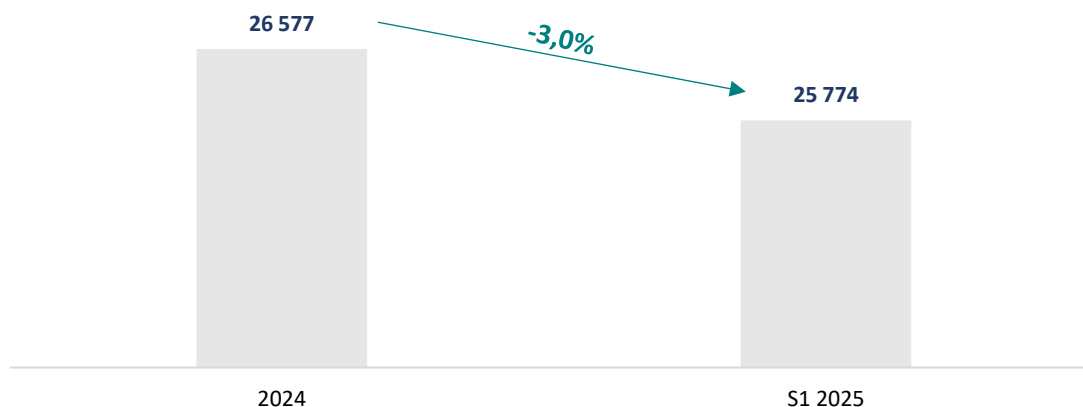


Source : FEC

Dans le cadre de l'optimisation continue de son adossement Actif/Passif, la Banque a veillé au cours des dernières années à faire converger le niveau des engagements donnés avec celui des engagements reçus afin de renforcer ses équilibres bilanciaux et d'assurer une meilleure gestion des risques de liquidité et de taux.

#### **II.4.4 Evolution de l'encours brut <sup>2</sup>**

L'évolution de l'encours brut sur la période 31 décembre 2024 et 30 juin 2025 se présente comme suit :



Source : FEC

Au 30 juin 2025, l'encours brut des prêts s'établit à 25 774 Mdh contre 26 577 Mdh au 31 décembre 2024, soit une baisse de 3%

<sup>2</sup>Encours brut est le capital restant dû (montant décaissé diminué des amortissements du capital).

#### **II.4.5 Les modalités de recouvrement des prêts**

Conformément à la législation et la réglementation en vigueur<sup>3</sup> qui régit les Collectivités Territoriales, les annuités de prêts des Collectivités Territoriales constituent des dépenses obligatoires qu'elles doivent inscrire d'office dans leurs budgets.

Le FEC, la Collectivité Territoriale concernée ainsi que le Trésorier de rattachement veillent au remboursement des annuités de prêts afin d'éviter tout retard de paiement qui pourrait engendrer des intérêts de retard. Après approbation du budget, le Trésorier procède, sans mandatement préalable et au plus tard à la date d'échéance, au règlement de l'annuité ou des annuités dues.

Concernant les retards de paiement représentant un caractère exceptionnel, des concertations ont lieu avec les Collectivités Territoriales et les Trésoriers concernés, pour régulariser la situation<sup>4</sup>.

Ces modalités permettent au FEC d'atteindre, au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2025, un taux de recouvrement de prêts de 97%, et ce en raison de quelques retards de paiements constatés au 30 juin 2025 et recouverts à date, confirmant ainsi la qualité de son portefeuille de prêts.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de recouvrement<sup>5</sup> au 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

Exercices	Taux de recouvrement global
S1 2024	96,65%
S1 2025	96,91%

*Source : FEC*

La répartition des recouvrements d'annuités par ancienneté des prêts au 1<sup>er</sup> semestre 2025 montre que les annuités relatives à l'exercice 2025 représentent 99,97% du volume global des recouvrements.

#### **II.4.6 Ventilation des ressources de FEC**

Les ressources d'emprunt du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes, mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds étrangers.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner qu'en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

<sup>3</sup> Prévues dans le chapitre relatif au visa du budget au niveau des lois organiques relatives respectivement aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes

<sup>4</sup> Les solutions sont identifiées au cas par cas avec les différentes parties prenantes

<sup>5</sup> (Montant recouvert / Montant à recouvrer)

L'évolution de l'encours<sup>6</sup> des ressources du FEC entre les 30 juin 2024 et 2025 se présente comme suit :

Evolution de l'encours des ressources d'emprunt (en Mdh)	S1 2024	S1 2025	Var.S1 25/24
Emprunts obligataires	8 825	7 931	-10,1%
<i>En % du total</i>	<i>38,0%</i>	<i>36,6%</i>	
Certificats de dépôt	1 000	0	-100,0%
<i>En % du total</i>	<i>4,2%</i>	<i>0,0%</i>	
Crédits à moyen et long terme	9 386	8 406	-10,4%
<i>En % du total</i>	<i>45,9%</i>	<i>38,8%</i>	
Crédits à court terme	50	0	-
<i>En % du total</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	
Emprunts extérieurs	3 814	5 339	40,0%
<i>En % du total</i>	<i>11,9%</i>	<i>24,6%</i>	
<b>Total</b>	<b>23 075</b>	<b>21 676</b>	<b>-6,1%</b>

Source : FEC

Sur la période analysée, l'encours de la dette a connu une légère baisse, dès lors qu'il est passé de plus de 23 MMDH au 30 juin 2024 à près de 21,7 MMDH au 30 juin 2025, qui s'explique notamment par le remboursement in fine de la ligne des certificats de dépôt, émise en 2019 et arrivée à échéance en décembre 2024, ainsi que par le remboursement par anticipation des lignes de crédits bancaires les plus exposées aux hausses de taux ayant prévalu sur le marché financier.

Au 30 juin 2025, la dette du FEC est principalement constituée de crédits bancaires à long terme, dont l'encours représente 38,8% et d'emprunts obligataires avec 36,6% de l'encours global, suivis des emprunts extérieurs qui représentent 24,6% de l'encours global des emprunts.

Au cours du S1 2025, le FEC a concrétisé des tirages en dollars US et en euros, pour l'équivalent de près de 2 MMDH, au titre des lignes de financement contractées, sans garantie de l'Etat, auprès d'Institutions Financières de Développement (DFIs).

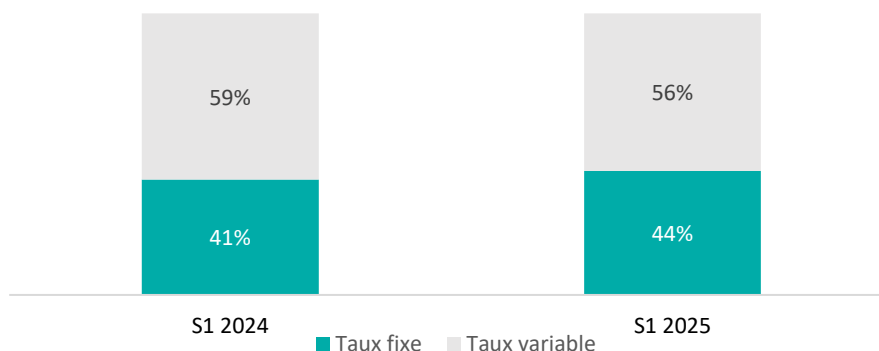
En effet, outre les ressources mobilisées sur le marché financier national, l'ouverture sur l'international constitue un élément essentiel de la stratégie de financement de l'activité du FEC, comme en témoigne l'évolution de l'encours des emprunts financiers extérieurs, qui a enregistré une hausse soutenue, et a représenté 25% des ressources d'emprunt du FEC au terme du S1 2025 contre 17% à fin juin 2024.

Cette évolution est le fruit des actions menées par la Banque, selon les meilleurs standards du secteur, dans le cadre de sa stratégie de diversification des ressources, ouverte sur les financements internationaux. Elle reflète également la confiance d'Institutions Financières de Développement (DFIs) de premier plan à l'égard du FEC. Il y a lieu de souligner que ces financements se caractérisent par des conditions financières concessionnelles.

<sup>6</sup> Ces encours correspondent au capital restant dû et ne tiennent pas compte des intérêts et des commissions courus et non échus. Les encours des emprunts extérieurs sont évalués au cours moyen de tirage hors couverture contre le risque de change, les différentiels d'intérêts et les écarts de conversion.

### a. Répartition des encours des emprunts par type de taux d'intérêt

Sur la période analysée, la structure de la dette du FEC par type de taux d'intérêt se présente comme suit :

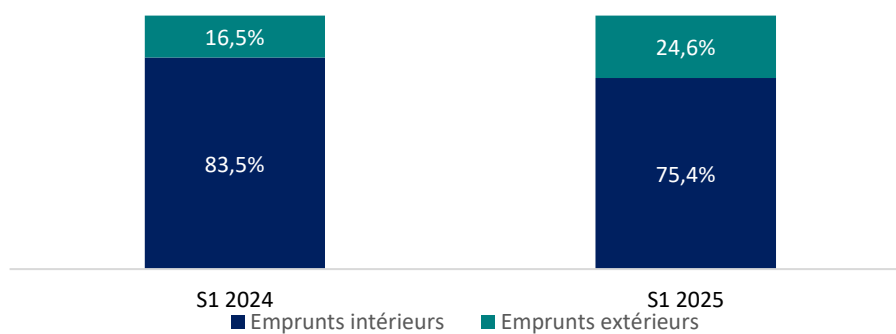


Source : FEC

L'analyse de l'évolution de la structure de la dette par type de taux d'intérêt permet de constater une hausse de la part des ressources à taux fixe sur la période analysée, pour s'établir à 44% à fin juin 2025, contre 31% à fin juin 2023. Cette hausse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe au cours des derniers exercices

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'évolution de la structure de la dette par type de taux, découle de la stratégie de financement du FEC qui, en tenant compte des conditions du marché financier en termes de coût et de maturité, privilégie la mobilisation de ressources en adéquation avec les caractéristiques des crédits accordés à la clientèle, et ce, afin d'assurer un meilleur adossement actif/passif.

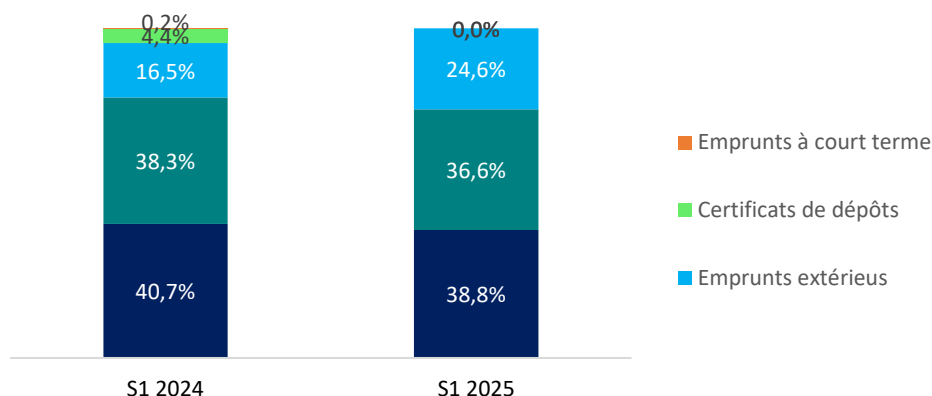
### b. Répartition des encours des emprunts par origine



Les ressources mobilisées sur le marché intérieur demeurent majoritaires dans la structure de la dette, représentant 75,4 % de l'encours des emprunts à fin juin 2025. Cette prédominance s'explique principalement par le recours au marché financier local, qui offre des conditions de financement et de liquidité avantageuses.

Par ailleurs, il convient de souligner la progression continue de la part des emprunts extérieurs dans la structure globale de la dette du FEC. Cette évolution résulte notamment de la mobilisation, entre 2023 et juin 2025, d'un montant total équivalent à environ 3,5 milliards de dirhams, au titre de lignes de crédit contractées auprès d'institutions financières de développement (DFIs), en euros et en dollars américains.

### c. Répartition de la dette par type d'emprunt



La répartition de la dette selon le type d'emprunt reflète la stratégie de mobilisation des ressources adoptée par le FEC, orientée vers une diversification des financements à moyen et long termes. Cette approche vise à concilier les exigences de gestion actif/passif avec les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

L'évolution de l'encours de la dette confirme la prédominance des ressources à maturité longue, au détriment des emprunts à moyen et court termes.

## II.5. INFORMATIONS SOCIALES

### Formation

L'année 2025 a été marquée par la participation du personnel à des ateliers et événements, tant au niveau national qu'international, dans une démarche de représentation de l'Institution, d'échanges d'expériences et de renforcement de l'expertise des collaborateurs. Dans ce cadre, les collaborateurs du FEC ont participé au cours de l'année considérée, à la 34<sup>ème</sup> réunion annuelle de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) qui s'est déroulé à Londres, aux journées Economiques Internationales des Communes organisées par les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) en partenariat avec le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM) ainsi qu'à la conférence internationale de recherche UE-AFD sur les inégalités qui s'est déroulée à Paris.

Le budget de formation de la période 2023-2025 se présente comme suit :

En KDH	2023	2024	Au 30/06/2025
Budget de formation	250	400	408
Rapport du budget de formation / Frais de personnel (%)	0,5	0,7	0,8
Consommation (%)	59,5	24,5	49

Source : FEC

### Egalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les genres. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines, notamment : le recrutement, la rémunération, la mobilité verticale dont seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés, l'accès aux différentes catégories de prêts et de dons sociaux, etc.

### IV.3.1 Répartition globale par genre et selon le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement de la banque (Bac + 4 ans et plus) de l'effectif par genre se présente pour la période considérée comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie	2023		2024		Au 30/06/2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
≥Bac + 4 ans et plus	27	40	27	39	27	38
< Bac + 4 ans	12	8	12	7	10	7
Effectif par genre	39	48	39	46	37	45
Effectif Global	87		85		82	
Taux d'encadrement	77%		78%		79%	

Source : FEC

Le taux d'encadrement a atteint 79% au titre de l'exercice 2025. En fonction du genre, ce taux est proportionnel à l'effectif total et présente une tendance stable sur la période étudiée.

### IV.3.2 Répartition de l'effectif par nature de contrat

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par nature de contrat de travail, se présente pour la période considérée comme suit :

Effectif	2023			2024			Au 30/06/2025		
	CDD	CDI	Statutaires	CDD	CDI	Statutaires	CDD	CDI	Statutaires
Effectif	0	81	6	0	79	6	0	77	5
<b>Total</b>	87			85			82		

Source : FEC

La répartition des collaborateurs fait apparaître une prédominance des contrats CDI, représentant une moyenne de 93% durant la période considérée.

### IV.3.3 Répartition de l'effectif par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par genre, se présente pour la période considérée comme suit :

Genre	2023		2024		Au 30/06/2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition de l'effectif	39	48	39	46	37	45
<b>Total</b>	87		85		82	

Source : FEC

Au 30 juin 2025, l'effectif du FEC est composé de 45% de femmes et de 55% d'hommes conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du FEC fondé sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les genres.

### IV.3.4 Répartition de l'effectif par genre et par catégorie

La répartition de l'effectif du FEC par genre et par catégorie se présente pour la période considérée comme suit :

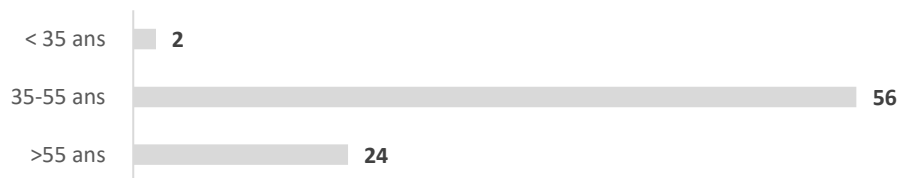
Catégorie	2023		2024		Au 30/06/2025	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Direction Générale	-	2	-	2	-	2
Directeurs	2	6	2	6	2	6
Responsables	6	6	5	6	5	5
Cadres	29	30	30	28	29	28
Employés	2	4	2	4	1	4

Effectif par genre dont :	39	48	39	46	37	45
Effectif Total	87		85		82	

Source : FEC

#### IV.3.5 Pyramide des âges

La pyramide des âges du FEC, au 30 juin 2025, se présente comme suit :



Source : FEC

#### IV.3.6 Répartition de l'effectif par ancienneté

La répartition de l'effectif du FEC par ancienneté se présente pour la période considérée comme suit :

Ancienneté	2023	2024	Au 30/06/2025
Tranche > à 20 ans	33	31	41
10 ans < tranche < à 20 ans	42	41	31
5 ans < tranche < à 10 ans	7	7	4
Tranche < à 5 ans	5	6	6
<b>Effectif Total</b>	<b>87</b>	<b>85</b>	<b>82</b>

Source : FEC

#### IV.3.7 Turnover

Le turnover au sein du FEC a évolué au cours de la période considérée comme suit :

Turnover	2023	2024	Au 30/06/2025
Recrutements	1	1	-
Départs	3	2	3
Démissions	2	1	-
Effectif	87	85	82
<b>Turnover<sup>7</sup></b>	<b>3,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,8%</b>

Source : FEC

Les taux de turnover enregistrés au niveau de la Banque varient de 1,8% à 3,4% au cours des périodes considérées.

#### Nombre de recrutements

Le nombre de recrutement du personnel du FEC se présente au cours de la période considérée comme suit :

Nombre de recrutements	2023	2024	Au 30/06/2025
Direction Générale	-	-	-
Directeur	-	-	-
Responsable	1	-	-
Cadre	-	1	0
Employé	-	-	-
<b>Total recrutements</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Source : FEC

<sup>7</sup> Turnover = (Recrutements + Départs+Démissions) / 2 / Effectif

### Nombre de démissions

Le nombre de démission du personnel du FEC se présente au cours de la période considérée comme suit :

Nombre de démissions	2023	2024	Au 30/06/2025
Direction Générale	-	-	-
Directeur	-	-	-
Responsable	1	-	-
Cadre	1	1	-
Employé	-	-	-
<b>Total démissions</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

Source : FEC

### Nombre de départs

Le nombre de départ (retraite, mise en disponibilité, etc.) du personnel du FEC se présente au cours de la période considérée comme suit :

Nombre de départs	2023	2024	Au 30/06/2025
Direction Générale	-	-	-
Directeur	1	-	-
Responsable	1	-	1
Cadre	2	2	1
Employé	-	1	1
<b>Total départs</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Source : FEC

### Nombre de licenciements

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

### Accidents du travail

Au titre de la période considérée, le FEC a recensé 2 accidents de travail qui ont été intégralement pris en charge dans le cadre de contrats auprès des compagnies d'assurance.

Accidents de travail	2023	2024	Au 30/06/2025
Nombre d'accidents de travail	-	2	-

Source : FEC

### Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période considérée.

### Représentants du personnel

Les représentants du personnel durant la période considérée se présentent comme suit :

Nombre de représentants du personnel	2023	2024	Au 30/06/2025
Représentants du personnel	-	-	-

Les élections du personnel ont été effectuées conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1010.21 du 06/04/2021. A l'issue de ces élections, aucune liste n'a été présentée.

Source : FEC

### Nombre de jours de grève

Au titre de la période considérée, le Fonds d'Équipement Communal n'a recensé aucun jour de grève.

#### **IV.3.8 Intéressements et participation du personnel**

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

## **II.6. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES**

### **Investissements**

Le programme d'investissements engagés sur la période 2024-2025 est présenté au niveau du tableau ci-dessous :

En Kdh	2024	S1 2025
Montant engagé	3 373,78	3 857,24

*Source : FEC*

Le montant du programme d'investissement engagé en S1 2025 est de 3 857,24 Kdh contre 3 373,78 Kdh en 2024, destinés principalement à l'acquisition de logiciels informatiques.

## **PARTIE III. SITUATION FINANCIERE SEMESTRIELLE DU FEC**

## PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DU FEC

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs semestriels d'exploitation du Fonds d'Équipement Communal (FEC) sur la période 1<sup>er</sup> semestre 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 24/S1 25
Produit net bancaire	325,8	328,1	0,7%
Résultat brut d'exploitation	295,8	300,2	1,5%
Résultat net	176,6	170,7	-3,3%

*Source : FEC*

Le PNB s'est établi à 328,1 Mdh à la fin du S1 2025, en hausse de 0,7% par rapport au S1 2024, expliqué principalement par la progression des engagements et des décaissements de prêts respectivement de 4% et 10% à fin juin 2025 par rapport à fin juin 2024, pour atteindre respectivement 1 559 Mdh et 900 Mdh, reflétant la dynamique de l'activité de prêts.

Le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de 1,51% au 1<sup>er</sup> semestre 2025 atteignant 300,2 Mdh contre 295,8 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2024, grâce à la hausse du produit net bancaire (+0,7%) et à la baisse de 5% des charges générales d'exploitation, traduisant une amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Le résultat net s'est établi à 171 Mdh au 30 juin 2025, en retrait de 3,3% par rapport à la même période de l'année précédente, s'expliquant principalement par la hausse de la charge de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Mdh	2024	S1 2025	Var. S1 25/24
Créances sur la clientèle	27 459,2	26 473,2	-3,6%
<b>Créances en souffrance brutes<sup>8</sup></b>	<b>6,78</b>	<b>148,8</b>	<b>&gt;100%</b>
Taux de créances en souffrance	0,02%	0,56%	54 pbs

*Source : FEC*

- Les créances sur la clientèle ont diminué de 3,59% entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 en raison principalement de l'effet combiné d'une part, du volume des décaissements de prêts de 900 millions de dirhams entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025, et d'autre part, des remboursements, en principal, des clients de 1,5 milliards de dirhams pour la même période.
- Les créances en souffrance (CES) ont augmenté de 142 Mdh par rapport 31 décembre 2024 suite à la constatation de certains impayés liés aux prêts classiques octroyés aux Collectivités Territoriales. Ces impayés ont toutefois été entièrement recouvrés au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.
- Un taux de créances en souffrance en hausse atteignant 0,56% au 1<sup>er</sup> semestre 2025, contre 0,02% en 2024.

<sup>8</sup> Taux de créances en souffrance = (créances en souffrance / créances sur la clientèle brute)

## **ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2024**

En application des dispositions de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 6.071.493 KMAD dont un bénéfice net de 176.562 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal établis au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Casablanca, le 27 septembre 2024**

**Les commissaires aux Comptes**

**M. Taha Ferdaous**

Forvis Mazars

Associé

**M. Abdellah Laghchaoui**

Coopers Audit Maroc S.A

Associé

## **ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2025**

En application des dispositions de la loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Équipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection d'états de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 6.433.962 KMAD dont un bénéfice net de 170.721 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du fonds et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Équipement Communal établis au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Casablanca, le 23 septembre 2025**

**Les commissaires aux Comptes**

**M. Moutai Chaouki**

BDO Audit, Tax & Advisory

Associé

**M. Abdellah Laghchaoui**

Coopers Audit Maroc S.A

Associé

## I. PRESENTATION DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>764,3</b>	<b>741,4</b>	<b>-3,0%</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32,5	17,1	-47,3%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	730,8	723,4	-1,0%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	ns
Commissions sur prestations de service	0,9	0,9	-0,5%
Autres produits bancaires	-	-	ns
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>438,5</b>	<b>413,3</b>	<b>-5,7%</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259,3	265,5	2,4%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	179,2	147,7	-17,5%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	ns
Autres charges bancaires	0,0	0,1	>100%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>325,8</b>	<b>328,1</b>	<b>0,7%</b>
Produits d'exploitation non bancaire	0,5	1,1	139,1%
Charges d'exploitation non bancaire	0,1	0,1	55,1%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>30,4</b>	<b>28,9</b>	<b>-5,0%</b>
Charges de personnel	23,8	22,1	-7,0%
Impôts et taxes	0,4	0,4	-1,4%
Charges externes	3,2	2,8	-12,7%
Autres charges générales d'exploitation	1,8	2,2	20,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	1,2	1,4	15,1%
<b>Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>2,8</b>	<b>5,6</b>	<b>97,3%</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2,8	5,6	97,3%
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	ns
Autres dotations aux provisions	-	-	ns
<b>Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties</b>	<b>1,8</b>	<b>-</b>	<b>na</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1,8	-	na
Autres reprises de provisions	-	-	-
<b>Résultat courant</b>	<b>294,7</b>	<b>294,6</b>	<b>0,0%</b>
Produits non courants	0	0,0	ns
Charges non courantes	14,5	14,2	-2,5%
<b>Résultat avant impôts sur les résultats</b>	<b>280,2</b>	<b>280,4</b>	<b>0,1%</b>
Impôts sur les résultats	103,6	109,7	5,9%
<b>Résultat net</b>	<b>176,6</b>	<b>170,7</b>	<b>-3,3%</b>

Source : FEC

## II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

### II.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire du FEC se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32,5	17,1	-47,3%
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	730,8	723,4	-1,0%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	ns
Commissions sur prestations de service	0,9	0,9	-0,5%
Autres produits bancaires	-	-	ns
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>764,3</b>	<b>741,4</b>	<b>-3,0%</b>

Source : FEC

#### Revue analytique 1<sup>er</sup> semestre 2024 – 1<sup>er</sup> semestre 2025

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, les intérêts et produits assimilés perçus au titre des prêts octroyés aux Collectivités Territoriales et aux régions autonomes représentent 97,6% des Produits d'exploitation bancaire.

Au titre du S1 2025, les Produits d'exploitation bancaire du FEC se sont établis à 741,4 Mdh contre 764,3 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit une baisse de -3%, en raison principalement :

- D'un effet taux lié à la baisse du TMPI sur les prêts à taux variable, qui constituent près de 49% de l'actif à fin juin 2025 et la révision à la baisse de la tarification appliquée aux nouveaux prêts décaissés en 2025 ;
- De l'évolution de l'encours des prêts qui a enregistré une diminution de 2% entre 30 juin 2024 et 30 juin 2025 pour s'établir à près de 25,8 MMDH au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Cette variation s'explique, principalement, par l'impact de la concentration des remboursements des échéances au cours du premier semestre de l'année sur le stock des prêts.

### II.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	259,3	265,5	2,4%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	179,2	147,7	-17,5%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	ns
Autres charges bancaires	0,0	0,1	>100%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>438,5</b>	<b>413,3</b>	<b>-5,7%</b>

Source : FEC

La structure des charges d'exploitation bancaire reflète la spécificité du mode de financement du FEC qui, en l'absence de collecte de dépôts auprès de sa clientèle, se finance essentiellement par emprunts bancaires long terme et sur le marché à travers des émissions d'emprunt obligataire et des certificats de dépôt.

## Revue analytique 1<sup>er</sup> semestre 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 5,7% et s'élèvent à 413,3 Mdh au 30 juin 2025 contre 438,5 Mdh au cours de la même période de l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique principalement par un effet taux lié aux éléments présentés ci-dessous :

- La baisse des taux de référence appliqués lors des révisions des emprunts à taux variable ;
- Les opérations de reengineering de la dette ;
- La mobilisation de ressources auprès des DFI's à des conditions concessionnelles.

L'encours de la dette est passé de 23,4 MMDH au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 21,8 MMDH au 1<sup>er</sup> semestre 2025, soit une baisse de 7%, due notamment aux opérations de reengineering de la dette.

Dans le cadre de la gestion de sa dette et l'optimisation de son coût des ressources, le FEC a procédé au remboursement par anticipation des lignes de crédits bancaires les plus exposées aux hausses de taux ayant prévalu sur le marché financier.

### II.3. PRODUIT NET BANCAIRE

#### II.3.1 Evolution et structure du PNB

Le Produit Net Bancaire (PNB) du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
Intérêts et produits assimilés	764,3	741,4	-3,0%
Intérêts et charges assimilés	438,5	413,3	-5,7%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>324,9</b>	<b>327,3</b>	<b>0,7%</b>
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et location</b>	-	-	-
Commissions perçues	0,9	0,9	-0,5%
Commissions servies	0,0	0,1	>100%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>-4,6%</b>
<b>Résultat des opérations de marché</b>	-	-	-
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>325,8</b>	<b>328,1</b>	<b>0,7%</b>
<b>Encours brut moyen<sup>9</sup></b>	<b>26,783</b>	<b>26,761</b>	<b>-0,1%</b>
<b>PNB / Encours brut moyen</b>	<b>1,22%</b>	<b>1,23%</b>	<b>1 pbs</b>

Source : FEC

## Revue analytique 1<sup>er</sup> semestre 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, La marge d'intérêts s'est établie à 327,3 Mdh contre 324,9 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2024, affichant une hausse de 0,7%. Cette progression s'explique essentiellement par la baisse des Intérêts et charges assimilés de 5,7% sur la même période.

La marge sur commissions s'est établie à 0,8 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2025 contre 0,9 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit une baisse de 4,6%.

Le PNB s'est établi à 328,1 Mdh à fin S1 2025, enregistrant une progression de 0,7% par rapport au S1 2024. Cette évolution résulte notamment de l'effet combiné des éléments suivants :

- Une accélération du rythme de décaissement des prêts en 2025 par rapport aux années 2024 et 2023 ;
- L'impact positif des opérations de reengineering de la dette ;

<sup>9</sup> Encours brut moyen = (Encours brut année N+ Encours brut année N-1) / 2

- La diminution des taux d'intérêt appliqués aux prêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 affectant la production de l'année 2025 ;
- Les révisions opérées sur le stock des prêts à taux variables.

Cette évolution s'explique par l'augmentation des engagements des prêts de 62 Mdh (+4%) et décaissements de prêts de 90 Mdh (10%) à la fin du S1 2025 par rapport à la même période de l'année dernière, pour atteindre respectivement 1 559 Mdh et 900 Mdh.

La part du PNB dans l'encours brut moyen passe de 1,22% au S1 2024 à 1,23% au S1 2025 en raison d'une hausse plus importante du PNB sur la période considérée (+0,7%) que celle de l'encours brut moyen (-0,1%).

### **II.3.2 Coefficient d'exploitation bancaire**

Le coefficient d'exploitation du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
Produits d'exploitation bancaire	764,3	741,4	-3,0%
Charges d'exploitation bancaire	438,5	413,3	-5,7%
<b>Produit Net Bancaire (1)</b>	<b>325,8</b>	<b>328,1</b>	<b>0,7%</b>
Charges de personnel	23,8	22,1	-7,0%
Impôts et taxes	0,4	0,4	-1,4%
Charges externes	3,2	2,8	-12,7%
Autres charges générales d'exploitation	1,8	2,2	20,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	1,2	1,4	15,1%
<b>Charges générales d'exploitation (2)</b>	<b>30,4</b>	<b>28,9</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Coefficient d'exploitation (2) / (1)</b>	<b>9,3%</b>	<b>8,8%</b>	<b>-53 pbs</b>

*Source : FEC*

Il est à préciser que le FEC ne dispose pas d'agences de représentation à travers le territoire, ce qui limite les charges générales d'exploitation (CGE) et permet de situer le coefficient d'exploitation à un niveau largement inférieur à celui du secteur bancaire. Néanmoins, le coefficient d'exploitation a marqué une amélioration, passant de 9,3% au S1 2024 à 8,8% au S1 2025.

### **Revue analytique 1<sup>er</sup> semestre 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025**

Les charges générales d'exploitation ont baissé de 5% au 30 juin 2025 par rapport au 30 juin 2024. Elles sont constituées principalement des charges de personnel à hauteur de 76,4%, des charges externes pour 9,8% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 4,8%.

La baisse des charges de personnel s'explique principalement par le départ à la retraite de certains collaborateurs en 1<sup>er</sup> semestre 2025.

La diminution de 12,7% des charges externes sur la période s'explique principalement par la baisse des rémunérations d'intermédiaires & honoraires, la baisse des achats de fournitures de bureau et diverses charges courantes de gestion.

La hausse de 20,8% des autres charges générales d'exploitation s'explique par l'augmentation des amortissements en non-valeur, découlant des frais et commissions engagés dans le cadre des emprunts extérieurs.

De ce fait, le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et s'établit à 8,8% au 30 juin 2025 contre 9,3% à la même période de l'année précédente en raison de la hausse du PNB de 0,7% au S1 2025.

## II.4. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

L'évolution du résultat brut d'exploitation du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>325,8</b>	<b>328,1</b>	<b>0,7%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	ns
Autres produits d'exploitation non bancaire	0,5	1,1	>100%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0,1	0,1	55,1%
Charges générales d'exploitation	30,4	28,9	-5,0%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>295,8</b>	<b>300,2</b>	<b>1,5%</b>

Source : FEC

### Revue analytique 1<sup>er</sup> semestre 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2025, le résultat brut d'exploitation du FEC s'inscrit à la hausse et s'affiche à 300,2 Mdh contre 295,8 Mdh soit +1,5% suivant ainsi la hausse du PNB du FEC (+0,7%) sur la même période.

Les autres produits d'exploitation non bancaire ont enregistré une hausse de plus de 100% (+0,6 Mdh) qui s'explique principalement par la hausse des revenus des immeubles loués.

## II.5 COUT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
Dotations aux provisions	2,8	5,6	97,3%
Reprises sur provisions	1,8	-	-100%
<b>Coût du risque</b>	<b>1,0</b>	<b>5,6</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : FEC

Les dotations et reprises sur provisions sont liées aux créances en souffrance comptabilisées par le FEC.

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2025, le coût du risque s'est nettement alourdi de 4,6 Mdh atteignant 5,6 Mdh au S1 2025 contre 1 Mdh au S1 2024, en raison de l'absence des reprises sur provisions au S1 2025 qui représentaient 1,8 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et de la hausse de 97% des dotations aux provisions pour créances en souffrance. Cette hausse des dotations aux provisions s'explique par la constatation de nouveaux impayés liés aux prêts classiques octroyés à des Collectivités Territoriales.

## II.6. RESULTAT NET

Le résultat net du FEC a évolué comme suit sur la période considérée :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>295,8</b>	<b>300,2</b>	<b>1,5%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions	1,0	5,6	>100%
Autres dotations nettes des reprises *	-	-	ns
<b>Résultat courant</b>	<b>294,7</b>	<b>294,6</b>	<b>-0,04%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-14,5</b>	<b>-14,2</b>	<b>-2,5%</b>
Impôt sur les résultats	103,6	109,7	5,9%
<b>Résultat net</b>	<b>176,6</b>	<b>170,7</b>	<b>-3,3%</b>
<b>Encours brut moyen</b>	<b>26 783</b>	<b>26 761</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Résultat net / Encours brut moyen</b>	<b>0,66%</b>	<b>0,64%</b>	<b>-2 pbs</b>

Source : FEC - (\*) Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises.

## Revue analytique 1<sup>er</sup> semestre 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

Le résultat courant reste en quasi-stagnation (-0,04%) atteignant 294,6 Mdh au S1 2025 contre 294,7 Mdh au S1 2024.

Le résultat non courant allège son déficit passant de -14,5 Mdh à -14,2 Mdh au S1 2025, en raison de la baisse de 2,5% des charges non courantes.

Le résultat net s'élève au 30 juin 2025 à 170,7 Mdh contre 176,6 Mdh enregistrant une baisse de 3,3%, expliquée principalement par la hausse de la charge de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Le ratio résultat net / encours brut moyen a atteint 0,64% au S1 2025, soit une diminution de -2 pbs, expliquée par une baisse du résultat net (-3,3%).

### II.7. AUTOFINANCEMENT

Par ailleurs, l'évolution de l'autofinancement de l'établissement se présente comme suit :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>176,6</b>	<b>170,7</b>	<b>-3,3%</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1,2	1,4	15,1%
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-	ns
(-) Reprises de provisions	-	-	ns
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	-	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>177,7</b>	<b>172,1</b>	<b>-3,1%</b>
(-) Bénéfices distribués	-	-	ns
<b>Autofinancement</b>	<b>177,7</b>	<b>172,1</b>	<b>-3,1%</b>

Source : FEC

L'autofinancement du FEC s'est établi à 172,1 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2025, enregistrant ainsi une baisse de 3,1% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Cette diminution est principalement due à la baisse du résultat net de 5,8 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

### II.8. RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET RENTABILITE DES ACTIFS

Les indicateurs de rentabilité du FEC se présentent comme suit :

Mdh	S1 2024	S1 2025	Var. S1 25/S1 24
Résultat net	176,6	170,7	-3,3%
Fonds propres <sup>10</sup>	5 227,3	5 397,1	3,2%
Fonds propres moyens (hors EOS)	4 518,6	5 312,2	17,6%
<b>Return On Equity (ROE) (*)</b>	<b>3,91%</b>	<b>3,21%</b>	<b>-69 pbs</b>
Résultat net	176,6	170,7	-3,3%
Total bilan	29 577,5	28 256,0	-4,5%
Total bilan moyen	29 261,9	28 916,8	-1,2%
<b>Return On Assets (ROA) (**)</b>	<b>0,60%</b>	<b>0,59%</b>	<b>-1 pbs</b>

Source : FEC - (\*) ROE = résultat net / fonds propres moyens (\*\*) ROA = résultat net / total bilan moyen

<sup>10</sup> Hors emprunt obligataire subordonné.

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 3,21% et 0,59% au S1 2025 contre 3,91% et 0,60% au S1 2024. Cette diminution est liée principalement à la contraction du résultat net de 3,3%, relativement à la hausse des fonds propres (+3,2%) sur la période.

### III. PRESENTATION DU BILAN

Le bilan du FEC se présente comme suit au 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
<b>Actif</b>	<b>28 116,4</b>	<b>28 256,0</b>	<b>0,5%</b>
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	55,5	167,2	>100%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,9	1 112,7	>100%
Créances sur la clientèle	27 459,2	26 473,2	-3,59%
Créances acquises par affacturage	-	-	ns
Titres de transaction et de placement	-	-	ns
Autres actifs	559,4	461,1	-17,59%
Titres d'investissement	-	-	ns
Titres de participation et emplois assimilés	0,0	0,0	0,0%
Créances subordonnées	-	-	ns
Immobilisation en crédit-bail et en location	2,9	2,8	-5,60%
Immobilisations incorporelles	0,1	0,3	>100%
Immobilisations corporelles	38,3	38,7	1,04%
<b>Passif</b>	<b>28 116,4</b>	<b>28 256,0</b>	<b>0,5%</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	ns
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 099,4	14 047,5	-0,4%
Dépôts de la clientèle	-	-	ns
Titres de créances émis	7 337,7	7 096,3	-3,3%
Autres passifs	345,4	589,3	70,6%
Provisions pour risques et charges	88,9	88,9	0,0%
Provisions réglementées	-	-	ns
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	ns
Dettes subordonnées	1 017,6	1 036,8	1,9%
Ecart de réévaluation	-	-	ns
Réserves et primes liées au capital	3 859,6	4 226,4	9,5%
Capital	1 000,0	1 000,0	0,0%
Actionnaires, capital non versé (-)	-	-	ns
Report à nouveau (+/-)	-	-	ns
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	ns
Résultat net de l'exercice (+/-)	367,7	170,7	-53,6%

Source : FEC

Au premier semestre 2025, le total bilan du FEC s'élève à 28 256 Mdh, en progression de 0,5% (+139,6 Mdh) par rapport à fin 2024. Cette évolution résulte principalement de la dynamique observée au niveau de l'actif et du passif. L'actif, constitué quasi exclusivement de créances sur la clientèle (93,7% contre 97,7% à fin 2024), enregistre une hausse de 0,5%, portée par l'augmentation des créances sur les établissements de crédit (+1 111,8 Mdh), compensée par la baisse des Créances sur la clientèle (985,9 Mdh). Le passif enregistre une légère progression de 0,5%, portée principalement par l'augmentation des autres passifs compensée par la baisse des titres de créances émis.

## ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

### IV.1. CREDITS

L'évolution des prêts accordés par le FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
<b>Créances sur les établissements de crédits et assimilés (C1)</b>	<b>0,9</b>	<b>1 112,7</b>	<b>&gt;100%</b>
A vue	0,9	0,2	-77,8%
A terme	-	1 112,4	>100%
<b>Créances sur la clientèle (C2)</b>	<b>27 459,2</b>	<b>26 473,2</b>	<b>-3,6%</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	2,1	1,6	-23,4%
Crédits à l'équipement	27 440,6	26 319,7	-4,1%
Crédits immobiliers	15,9	16,4	3,2%
Créances acquises par affacturage	-	-	ns
Autres crédits	-	-	ns
Intérêts courus à recevoir	863,4	606,4	-29,8%
Créances en souffrances	0,6	135,5	>100%
<b>Total crédits (C1) + (C2)</b>	<b>27 460,1</b>	<b>27 585,9</b>	<b>0,5%</b>

Source : FEC

### Revue analytique 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

A fin juin 2025, le total des créances du FEC s'élève à 27 585,9 Mdh, soit une hausse de 0,5% par rapport à fin 2024.

L'évolution des créances sur la clientèle est due principalement à :

- La hausse des créances sur les établissements de crédits et assimilés dont le montant s'établit à 1 112,7 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2025 contre 0,9 Mdh en 2024, s'explique par le placement des excédents de trésorerie dans le cadre de la gestion active de la trésorerie.
- La baisse de 4,1% des crédits à l'équipement, dont l'encours 1<sup>er</sup> semestre 2025 s'élève à 26 319,7 Mdh contre 27 440,6 Mdh à fin 2024. Au cours de cette période, les décaissements de prêts se sont élevés à 900 Mdh entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 ;
- La hausse des remboursements, en principal, des clients de 1 558 Mdh au 30 juin 2025, représentant 50% du total des emplois, a contribué à la baisse de 4,1% de l'encours des crédits à l'équipement.

Les intérêts courus à recevoir ont connu une baisse de 29,8% passant de 863,4 Mdh fin 2024 à 606,4 Mdh au S1 2025.

La hausse des créances en souffrance de +135 Mdh au S1 2025 est expliquée principalement par la hausse des créances pré-douteuses de 135 Mdh.

Par ailleurs, les créances sur les établissements de crédits et assimilés à terme ont augmenté de plus de 100% suite à la hausse de 1 100 Mdh des prêts de trésorerie résultant du placement de l'excédent de trésorerie sur le marché monétaire.

#### IV.2. CREANCES EN SOUFFRANCE (CES)

Les créances en souffrance du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
<b>Créances sur la clientèle brutes (1)</b>	<b>27 465,3</b>	<b>26 473,2</b>	<b>-3,6%</b>
<b>Créances en souffrance brutes (2)</b>	<b>6,8</b>	<b>148,8</b>	<b>&gt;100%</b>
Créances pré-douteuses	-	142,0	>100%
Créances douteuses	-	-	ns
Créances compromises	6,8	6,8	0,0%
<b>Provisions sur créances en souffrance (3)</b>	<b>5,5</b>	<b>11,1</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Agios réservés (4)</b>	<b>0,7</b>	<b>2,2</b>	
<b>Créances en souffrance nettes (2) - (3) - (4)</b>	<b>0,6</b>	<b>135,5</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Taux de Créances en souffrance (2) / (1)</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,56%</b>	<b>54 pbs</b>
<b>Taux de couverture (3) / [(2)-(4)]</b>	<b>90,33%</b>	<b>7,47%</b>	<b>-88,9</b>

Source : FEC

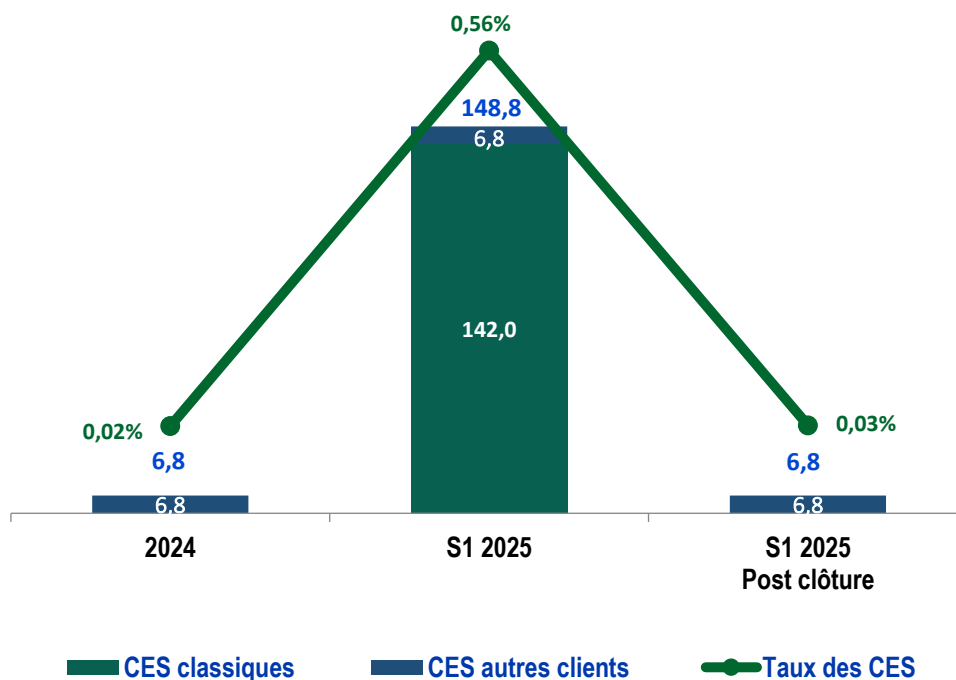
#### Revue analytique 2024 – S1 2025

Les créances en souffrance (CES) se sont établies à 148,8 Mdh au 30 juin 2025, dont 142 Mdh correspondent à des créances non recouvrées liées aux prêts classiques octroyés à trois Collectivités Territoriales. Ces créances ont toutefois été entièrement recouvrées à date.

La totalité des CES des prêts classiques (142 Mdh) ont été recouvrées au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Grâce à une gestion rigoureuse du risque de contrepartie et à un suivi renforcé des opérations de recouvrement, la Banque parvient à maintenir le taux des CES à un niveau faible, inférieur à 1 %.

L'évolution des créances en souffrance brutes sur la période 2024 - S1 2025 se présente comme suit :



Source : FEC

#### Revue analytique 2024 – 1<sup>er</sup> semestre 2025

Au 30 juin 2025, les créances en souffrances se sont établies à 148,8 Mdhs, soit un taux de CES de 0,56% contre 0,02% à fin 2024, expliqué principalement par l'augmentation des CES classiques de 142 Mdh.

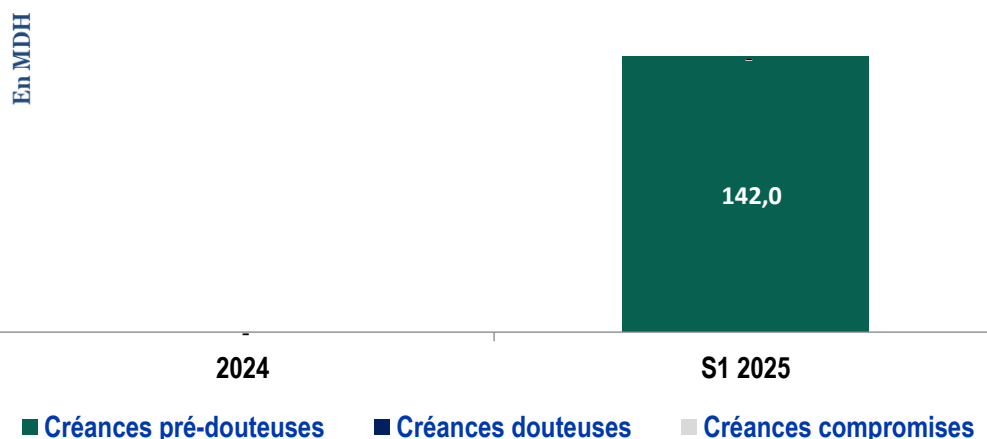
#### IV.2.1 Créances en souffrance des prêts classiques

L'évolution des créances en souffrance relatives aux prêts classiques du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
<b>Créances en souffrance brutes (1)</b>	-	<b>142,0</b>	<b>&gt;100,00%</b>
Créances pré-douteuses	-	142,0	>100,00%
Créances douteuses	-	-	ns
Créances compromises	-	-	ns
<b>Provisions sur créances en souffrance (2)</b>	-	<b>5,6</b>	<b>&gt;100,00%</b>
<b>Agios réservés (3)</b>	-	<b>1,5</b>	<b>&gt;100,00%</b>
<b>Créances en souffrance nettes</b>	-	<b>134,9</b>	<b>&gt;100,00%</b>
<b>Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)</b>	-	<b>4,99%</b>	<b>499 pbs</b>
<b>Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]</b>	-	<b>3,99%</b>	<b>399 pbs</b>

Source : FEC

L'évolution des créances en souffrance brutes relatives aux prêts classiques entre 2024 et 1<sup>er</sup> semestre 2025 est présentée dans le graphique suivant :



Source : FEC

### Revue analytique 2024 – S1 2025

Les créances en souffrance brutes relatives aux prêts classiques se sont établies à 142,0 MDH au 30 juin 2025 et correspondent à des créances non recouvrées liées aux prêts octroyés à trois Collectivités Territoriales. Ces créances ont toutefois été entièrement recouvrées à date.

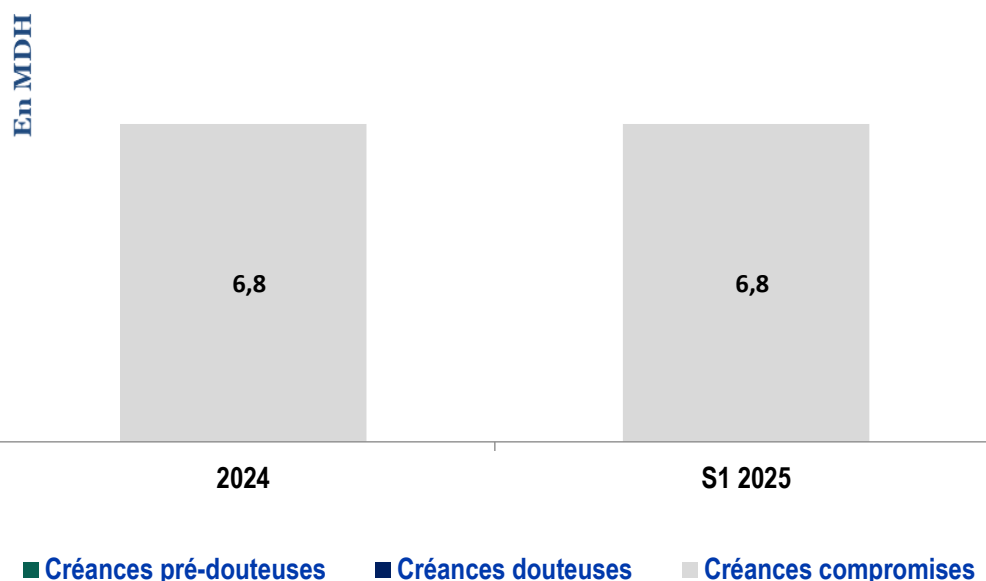
#### **IV.2.2 Créances en souffrance autres clients**

Les créances en souffrance autres clients sont relatives à des créances historiques anciennes, antérieures au 30 juin 2025, et concernent principalement les échéances non réglées au FEC au moment de la liquidation de la créance RAD.

Mdh	2024	S1 2025	Var. S1 25/24
<b>Créances en souffrance brutes (1)</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>	ns
Créances pré-douteuses	-	-	ns
Créances douteuses	-	-	ns
Créances compromises	6,8	6,8	ns
<b>Provisions sur créances en souffrance (2)</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	ns
<b>Agios réservés (3)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	ns
<b>Créances en souffrance nettes</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	ns
<b>Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)</b>	<b>91,2%</b>	<b>91,2%</b>	ns
<b>Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]</b>	<b>90,2%</b>	<b>90,2%</b>	ns

Source : FEC

L'évolution des créances en souffrance autres clients entre 2024 et 1<sup>er</sup> semestre 2025 est présentée dans le graphique suivant :



Source : FEC

### Revue analytique 2024 – 1<sup>er</sup> semestre 2025

Au 30 juin 2025, les créances en souffrance autres clients s'établissent à 6,8 Mdh marquant ainsi une stagnation sur la période considérée.

Le taux de provisionnement s'établit à 91,2%, et le taux de couverture affiche 90,2% à fin juin 2025.

#### IV.2.3 Provisions sur créances en souffrance

L'encours des provisions sur créances en souffrance a évolué comme suit, durant les exercices 2024 et S1 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Créances en souffrance brutes (1)	6,8	148,8	>100%
Provisions sur créances en souffrance (2)	5,5	11,1	>100%
Agios réservés (3)	0,7	2,2	>100%
<b>Taux de provisionnement [(2)+(3)] / (1)</b>	<b>91,2%</b>	<b>8,9%</b>	<b>-8 230 pbs</b>
<b>Taux de couverture (2) / [(1)-(3)]</b>	<b>90,2%</b>	<b>7,6%</b>	<b>-8 260 pbs</b>

Source : FEC

### Revue analytique 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

A fin juin 2025, le stock de provisions sur créances en souffrance s'établit à 11,1 Mdh contre 5,5 Mdh à fin 2024. Cette évolution s'explique par la constatation de nouvelles créances en souffrance de prêts classiques, qui concernent 3 Collectivités Territoriales pour un montant de 148,8 Mdh.

#### Règles de provisionnement des créances en souffrance

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur (lettre circulaire n°25/G/97, circulaires n°19/G/2002 et n°38/G/2004), provisionnées à hauteur de :
  - ✓ 20 % pour les créances pré-douteuses,
  - ✓ 50 % pour les créances douteuses,
  - ✓ 100 % pour les créances compromises.

Aussi, il est à noter que les créances sur les Collectivités Territoriales bénéficient d'une pondération réglementaire de 20%.

### IV.3 AUTRES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

#### IV.3.1 Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

L'évolution de ce poste se présente comme suit au 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	55,5	167,2	>100%

Source : FEC

Ce poste correspond au solde comptable du compte courant du FEC ouvert auprès de la Trésorerie générale et de Bank Al-Maghrib.

A fin juin 2025, ce poste se positionne à 167,2 Mdh soit une hausse de plus de 100% par rapport à fin 2024 suite à une hausse des avoirs à la Trésorerie Générale.

#### IV.3.2 Autres actifs

L'évolution de ce poste se présente comme suit, sur la période 2024 - S1 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Autres actifs	559,4	461,1	-17,6%

Source : FEC

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2025, le poste des autres actifs a connu une baisse de 17,6% pour atteindre 461,1 Mdh principalement expliquée par la réduction des débiteurs divers (-44,7%), consécutive à la régularisation et au recouvrement des créances, partiellement compensée par la hausse des comptes de régularisation (+9,3%).

#### IV.3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

L'évolution de ce poste se présente comme suit au 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>&gt;100%</b>
Droit au bail	-	-	ns
Immobilisations en recherches et développement	-	-	ns
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	0,1	0,3	>100%
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	ns
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>38,3</b>	<b>38,7</b>	<b>1,0%</b>
Immeubles d'exploitation	36,3	35,5	-2,1%
Mobilier et matériel d'exploitation	1,9	3,2	68,0%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1,7	1,4	-12,6%
Immobilisations corporelles hors exploitation	1,4	1,4	-5,7%
<b>Total Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>38,4</b>	<b>39,0</b>	<b>1,7%</b>

Source : FEC

A fin juin 2025, les immobilisations corporelles ont augmenté de 1% enregistrant 38,7 Mdh contre 38,3 Mdh à fin 2024 principalement expliquée par la hausse du mobilier et matériel d'exploitation (+68%).

Quant aux immobilisations incorporelles atteignant 0,3 Mdh au 1<sup>er</sup> semestre 2025, elles ont connu une progression de plus de 100% provenant essentiellement des autres immobilisations incorporelles d'exploitation.

## IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF DU BILAN

### V.1 DEPOTS

De par la particularité de son portefeuille de clients, composé essentiellement des Collectivités Territoriales et des régies autonomes, le FEC n'exerce pas d'activité de collecte de dépôts auprès de sa clientèle. Le recours à l'emprunt bancaire et au marché financier constitue ainsi les deux principales sources de financement de la Banque.

### V.2 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'encours des dettes envers les établissements de crédit du FEC a évolué comme suit :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Emprunts de trésorerie	150	-	-100%
Emprunts financiers *	13 949,45	14 047,55	0,7%
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>14 099,45</b>	<b>14 047,55</b>	<b>-0,4%</b>

*Source : FEC – (\*) Y compris autres dettes et intérêts courus à payer*

L'emprunt bancaire représente la totalité des ressources d'emprunt totales au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

#### Revue analytique 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

A fin juin 2025, l'encours des dettes auprès des établissements de crédit s'établit à 14 047,55 Mdh, enregistrant une baisse de 0,4% par rapport à 2024 expliquée essentiellement par l'effet conjugué des éléments suivants :

- La baisse des emprunts de trésorerie de 150 Mdh suite au remboursement de la totalité des emprunts de trésorerie « à terme » ;
- La hausse de 0,7% des emprunts financiers s'explique simultanément par la baisse des emprunts financiers locaux de 1303,7 Mdh et la hausse des emprunts financiers extérieurs de 1457,7 Mdh au S1 2025.

#### V.2.1 Emprunts locaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts locaux se présentent comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Durée	Taux HT
Moyen et long terme	9 913,6	8 526,6	Entre 12 et 15 ans	Entre 2,90% et 4,52%
Court terme	150,4	-	-	-
<b>Total Encours</b>	<b>10 064,0</b>	<b>8 526,6</b>	-	-

*Source : FEC*

A fin juin 2025, l'encours des emprunts locaux s'établit à 8 526,6 Mdh contre 10 064,0 Mdh à fin 2024 marquant une baisse de 15,3% suite d'une part, au remboursement par anticipation des lignes de crédits bancaires les plus impactées par les hausses de taux de près de 790 Mdh, et d'autre part, par les remboursements d'amortissement des échéances du S1 2025 d'un montant de près de 514 Mdh.

## V.2.2 Emprunts internationaux

Les caractéristiques de l'encours d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers, se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Durée	Taux HT
Emprunts en Euros	4 008	4 103	Entre 15 et 40 ans	Entre 0,46% et 7,55%
Emprunts en Dollars	27	1 418		
<b>Total Encours</b>	<b>4 035</b>	<b>5 521</b>	-	-

Source : FEC

L'encours des emprunts extérieurs a augmenté de 1 486 Mdh en 2025 pour atteindre 5 521 Mdh, en raison notamment des tirages auprès d'Institutions Financières de Développement (DFIs) respectivement de 165 M\$ et 25 Meur, et d'autre part, des remboursements effectués courant l'exercice.

A l'occasion de chaque tirage, le FEC a mis en place une couverture intégrale, sur la durée et le montant, contre le risque de change, lui permettant ainsi d'être immunisé totalement contre ce risque.

## V.3 TITRES DE CREANCES EMIS

L'évolution de l'encours des titres de créances émis au 1<sup>er</sup> semestre 2025, se présente comme suit :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Titres de créances négociables	-	-	ns
Emprunts obligataires	7 337,7	7 096,3	-3,3%
Emprunts obligataires subordonnés	1 017,6	1 036,8	1,9%
Autres titres de créances émis	-	-	ns
<b>Total</b>	<b>8 355,3</b>	<b>8 133,1</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Total (hors EO subordonnés)</b>	<b>7 337,7</b>	<b>7 096,3</b>	<b>-3,3%</b>

Source : FEC

A fin juin 2025, l'encours des titres de créances émis a connu une baisse de 3,3% pour atteindre 7 096,3 Mdh contre 7 337,7 à fin 2024 expliquée principalement par l'absence d'émission de titres de créances négociables et la baisse de 3,3% de l'encours des emprunts obligataires.

## V.4 AUTRES PASSIFS

L'évolution des autres passifs se présente comme suit au 1<sup>er</sup> semestre 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Autres passifs	345,4	589,3	70,6%

Source : FEC

Ce poste correspond essentiellement aux dettes envers l'Etat relatives à l'IS ainsi qu'aux écarts de conversion sur les emprunts extérieurs.

À fin juin 2025, le poste « Autres passifs » s'établit à 589,3 Mdh, en hausse de 70,6% par rapport à fin 2024. Cette augmentation provient principalement des remboursements des échéances effectuées par certaines Collectivités Territoriales sur le compte TGR du FEC avant la date d'échéance.

## V.5 FONDS PROPRES

Les fonds propres et assimilés du FEC ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Capital	1 000,0	1 000,0	0,0%
Réserves et primes liées au capital	3 859,6	4 226,4	9,5%
Résultat net de l'exercice	367,7	170,7	-53,6%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	ns
Provisions pour risques et charges	88,9	88,9	0,0%
EO subordonnées	1 017,6	1 036,8	1,9%
<b>Fonds propres &amp; assimilés*</b>	<b>6 333,8</b>	<b>6 522,9</b>	<b>3,0%</b>

Source : FEC - (\*) Y compris les provisions pour risques généraux et les EO subordonnées

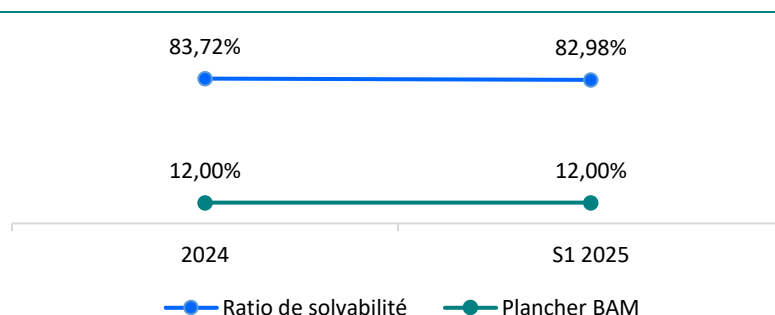
Les fonds propres et assimilés du FEC se sont établis à 6 522,9 Mdh à fin juin 2025, soit une hausse de 3% par rapport à fin 2024, suite à l'affectation de la totalité des bénéfices de l'exercice 2024 au report à nouveau de la Banque.

## V.6 RATIOS PRUDENTIELS

Le FEC veille au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib destinés à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, à savoir le ratio de solvabilité, le coefficient maximum de division des risques et le coefficient de liquidité.

### V.6.1. RATIO DE SOLVABILITE<sup>11</sup>

L'évolution du ratio de solvabilité du FEC se présente comme suit, sur la période 2024 - S1 2025 :



Source : FEC

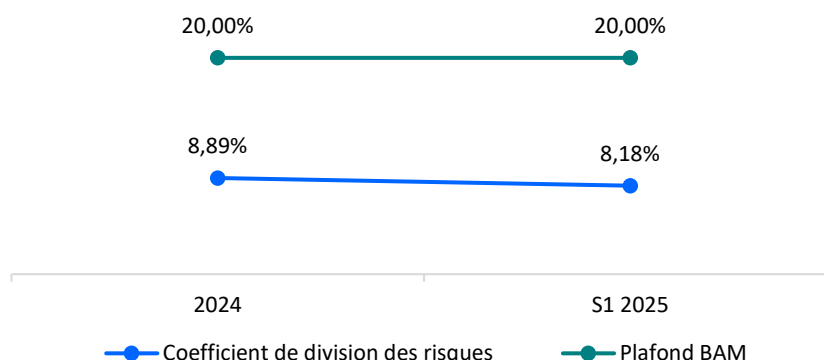
Dans le cadre de la gestion globale des risques, le FEC a intégré pour la première fois, au 31 décembre 2011, dans la mesure du risque, le risque opérationnel selon les modalités définies dans la circulaire 26/G/2006 du 5 décembre 2006 de Bank Al-Maghrib, telle que modifiée par la circulaire n°13/G/13 du 13 août 2013.

Tout en se maintenant au-dessus du minimum réglementaire requis de 12%, le ratio de solvabilité s'établit à 82,98% au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Cette diminution résulte de la contraction du résultat net, qui recule de 53,6%.

<sup>11</sup>Le ratio de solvabilité, dont le niveau doit être supérieur à 12%, correspond au rapport suivant : fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans des établissements de crédit et des immobilisations incorporelles / éléments de l'actif et engagements par signature pondérés selon le degré et les garanties reçus.

## V.6.2. COEFFICIENT MAXIMUM DE DIVISION DES RISQUES<sup>12</sup>

Le coefficient maximum de division des risques du FEC a évolué comme suit, sur la période considérée :



Source : FEC

Au 30 juin 2025, le coefficient maximum de division des risques s'est établi à **8,18%** et demeure en-dessous du plafond réglementaire de **20%** fixé par Bank Al-Maghrib.

## V.6.3 RATIO TIER ONE

L'évolution du ratio Tier One du FEC se présente comme suit, sur la période 2022 - 2024 :

	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
Ratio Tier One	70,27%	70,01%	26 Pbs

Source : FEC

Au S1 2025 le ratio s'améliore de 26 pbs par rapport à fin 2024, en raison du renforcement des fonds propres (+3,2%).

Le ratio demeure en-dessous du seuil réglementaire de 9%.

## V.6.4 RATIO DE LIQUIDITE<sup>13</sup>

La Banque Centrale affiche une souplesse quant au respect du ratio de liquidité LCR puisque le FEC n'est pas soumis aux mêmes contraintes de liquidité que les autres banques qui doivent faire face à l'éventualité d'un retrait massif de leurs déposants.

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, la Banque Centrale a dispensé le FEC du respect du ratio de liquidité à court terme sous réserve des conditions suivantes :

- Transmission à la Banque centrale du reporting relatif au ratio de liquidité à court terme à titre d'information et de suivi ;
- Renforcement du dispositif de gestion actif-passif conformément à la directive de Bank-Al-Maghrib n°31/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de liquidité.

<sup>12</sup>Le ratio de division des risques, dont le niveau doit être inférieur à 20%, correspond au rapport suivant : total des risques consolidés encourus sur un même bénéficiaire ou un même groupe, pondérés selon le degré de risque et les garanties reçues / fonds propres de base et complémentaires nets des participations dans les établissements de crédit et des immobilisations incorporelles.

<sup>13</sup>Le ratio de liquidité, dont le niveau doit être supérieur à 100%, correspond au rapport suivant : actifs disponibles et réalisables à court terme et engagements par signature reçus / exigibilités à vue et à court terme et engagements par signature données.

## V. ANALYSE DU HORS BILAN

Le FEC n'a versé aucune dotation à l'Etat entre 2023 et 2025 comme précisé au niveau du point I.2.2 du document de référence de l'exercice 2024.

Les engagements hors bilan du FEC ont évolué comme suit, sur la période 2024 - S1 2025 :

Mdh	2024	S1 2025	Var, S1 25/24
<b>Engagements donnés</b>	<b>5 559,6</b>	<b>5 863,6</b>	<b>5,5%</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédits et assimilés	-	-	ns
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 559,6	5 863,6	5,5%
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	-	-	ns
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	ns
Titres achetés à réméré	-	-	ns
Autres titres à livrer	-	-	ns
<b>Engagement reçus</b>	<b>8 320,3</b>	<b>6 393,5</b>	<b>-23,2%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 320,3	6 393,5	-23,2%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	ns
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	ns
Titres vendus à réméré	-	-	ns
Autres titres à recevoir	-	-	ns

Source : FEC

### Revue analytique 2024 - 1<sup>er</sup> semestre 2025

Les engagements donnés, constitués des attributions de financement en faveur de la clientèle non encore décaissées, s'établissent à 5 863,6 Mdh à fin juin 2025 contre 5 559,6 Mdh à fin 2024, soit une progression de 5,5% qui s'explique par un niveau de contrats de prêts signés (1 559 Mdh) plus important que celui des décaissements de prêts (900 Mdh).

Situation au 1 <sup>er</sup> semestre 2025	<b>5 863,6</b>
Nouveaux engagements	1 559,1
Décaissements	899,8
Annulations	355,3
Situation au 31 Décembre 2024	5 559,6

Les engagements reçus sont de 6 393,5 Mdh, marquant un recul de 23,2% par rapport à 2024, expliqué essentiellement par 2 tirages auprès des DFI's : un tirage de 25 Meur d'une ligne de crédit de 100 Meur signée en 2024 et un tirage de la totalité d'une ligne de crédit de 165 M\$ signée en 2021.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'année 2025, une partie des réserves générales a été mobilisée dans le cadre des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage au profit des communes cibles pour la réalisation de projets de développement. Cette mobilisation explique la diminution de 0,9 Mdh enregistrée au niveau de la ligne « Dividendes versés ».

Le tableau des flux de trésorerie du FEC se présente comme suit, sur la période considérée :

Mdh	2024	S1 2025	Var. S1 25/24
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	1 544,4	741,4	-52,0%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	ns
+ Produits d'exploitation non bancaire perçus	1,5	1,1	-26,7%
- Charges d'exploitation bancaire versées	872,7	413,3	-52,6%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	28,7	14,3	-50,2%
- Charges générales d'exploitation versées	59,7	27,5	-53,9%
- Impôts sur les résultats versés	216,7	109,7	-49,4%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>368,2</b>	<b>177,7</b>	<b>-51,7%</b>
+/- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 250,7	-1 111,8	<-100%
+/- Créances sur la clientèle	605,0	980,3	62,0%
+/- Titres de transaction et de placement	-	-	ns
+/- Autres actifs	-20,0	98,4	>100%
+/- Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	ns
+/- Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-328,6	-51,9	84,2%
+/- Dépôts de la clientèle	-	-	ns
+/- Titres de créance émis	-1 887,8	-222,2	88,2%
+/- Autres passifs	62,4	243,9	>100%
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-318,3</b>	<b>-63,2</b>	<b>80,1%</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>49,8</b>	<b>114,5</b>	<b>&gt;100%</b>
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	ns
+ Produit des cessions d'immob. incorp. et corp.	-	-	ns
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	ns
- Acquisition d'immob. incorp. et corp.	2,8	1,9	32,1%
+ Intérêts perçus	-	-	ns
+ Dividendes perçus	-	-	ns
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-2,8</b>	<b>-1,9</b>	<b>32,1%</b>
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	ns
+ Emission de dettes subordonnées	-	-	ns
+ Emission d'actions	-	-	ns
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	ns
- Intérêts versés	-	-	ns
- Dividendes versés	-	0,9	-
- Autres	-	-	ns
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-0,9</b>	<b>-</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>47,0</b>	<b>111,7</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>8,5</b>	<b>55,5</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>55,5</b>	<b>167,2</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : FEC

Au 30 juin 2025, la trésorerie du FEC a connu une hausse de 111,7 Mdh par rapport au 31 décembre 2024 pour s'établir à 167,2 Mdh. Par ailleurs, il est à souligner que la trésorerie disponible en fin de période est générée principalement par le biais des flux provenant de l'exploitation de la Banque.

### Revue analytique 2024 – 1<sup>er</sup> semestre 2025

#### ▪ Activité d'exploitation

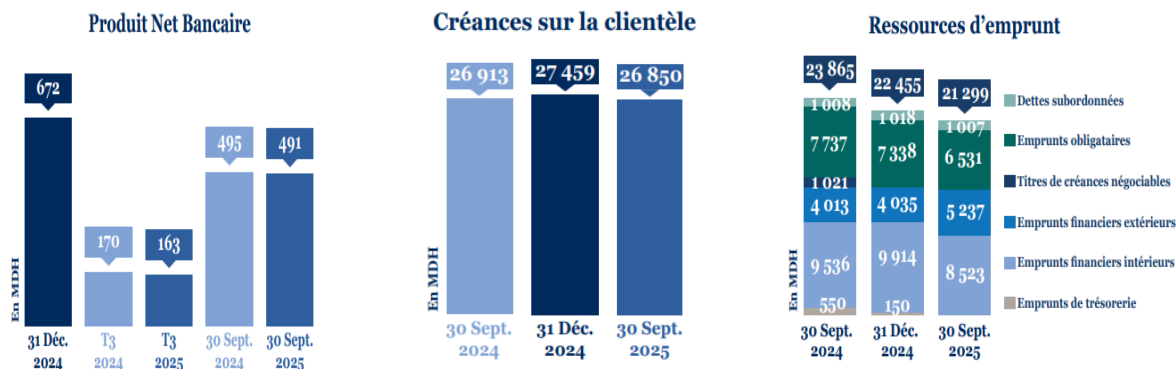
Les flux de trésorerie d'exploitation du FEC se sont établis à 114,5 Mdh au S1 2025 contre 49,8 Mdh à fin 2024. Cette évolution s'explique par :

- ✓ Une hausse des flux nets de trésorerie provenant du CPC (68,2%) liée principalement à la hausse des produits d'exploitation bancaire perçus ;
- ✓ Une amélioration du solde des variations des actifs et passifs liée à l'exploitation du FEC malgré la variation à la hausse des flux des créances sur la clientèle générée par les nouveaux décaissements.

#### ▪ Activité d'investissement

Les flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement se sont élevés à -1,9 Mdh au S1 2025, soit une baisse de 34,3% par rapport à l'année précédente liée à l'absence d'acquisition d'immobilisations financières en 2024.

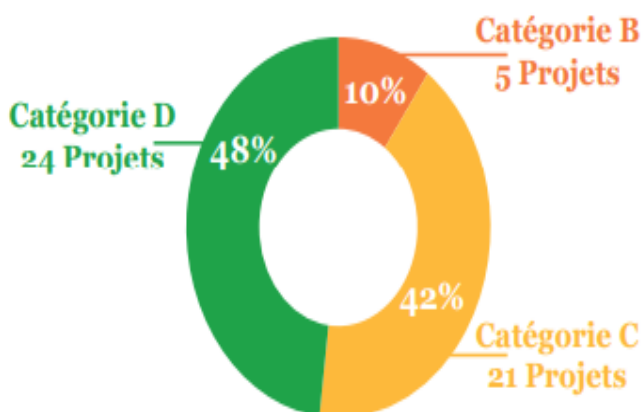
## INDICATEURS FINANCIERS AU TITRE DU TROISIEME TRIMESTRE 2025 (EN MDH)



Au titre du troisième trimestre 2025, la Banque affiche un PNB de 491 Mdh à fin septembre, un niveau proche de celui enregistré sur la même période en 2024 (495 Mdh). Fidèle à son engagement de proposer des conditions de financement optimales aux Collectivités Territoriales, le FEC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie financière axée sur la mobilisation de ressources à des taux compétitifs, notamment auprès de bailleurs de fonds internationaux de premier plan, dont les financements représentent près de 25% des ressources d'emprunt au 30 septembre 2025.

L'activité de prêts a bénéficié de la dynamique des investissements territoriaux. Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'exercice, les engagements et décaissements de prêts ont progressé d'environ 50% par rapport à la même période en 2024, atteignant respectivement près de 2,7 MMdh et 1,8 MMdh.

### Rating E&S des projets financés\*



Les résultats du rating Environnemental et Social (E&S) indique qu'au titre du T3 2025, 90% des projets engagés sont classés en « Catégories D ou C », correspondant à des risques faibles et maîtrisables.

\*Projets engagés à fin septembre 2025

## **PARTIE IV. FAITS EXCEPTIONNELS**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun fait exceptionnel n'est susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du FEC.

---

## **PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES**

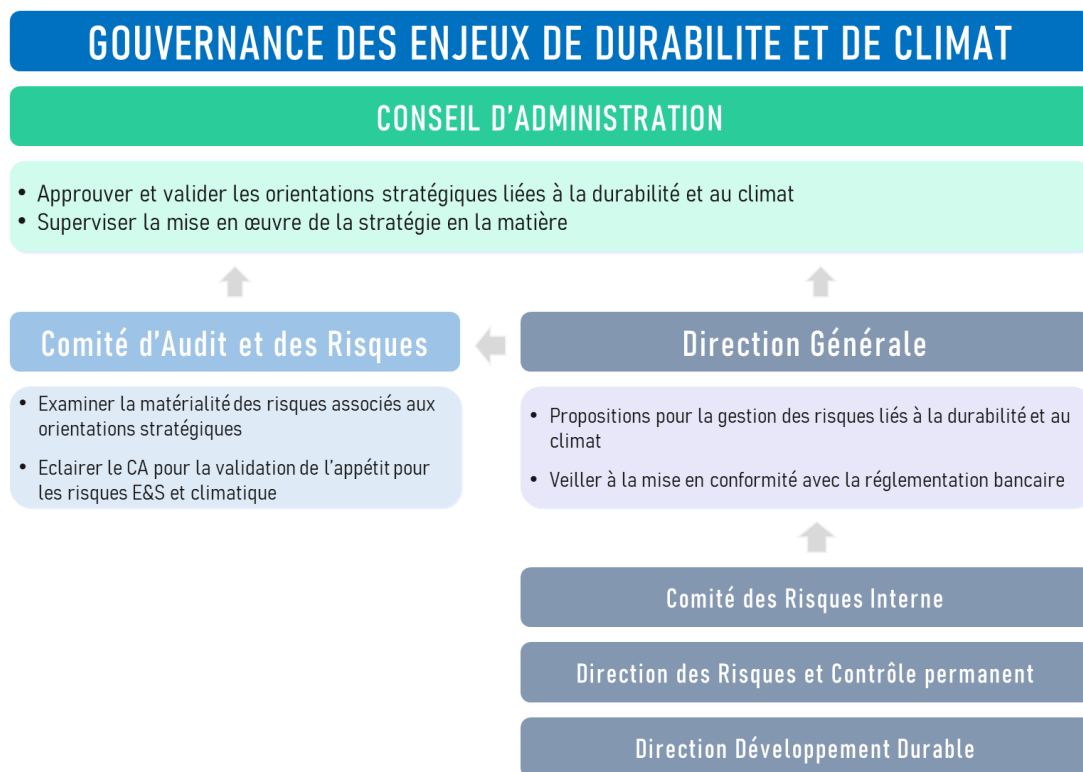
A la date d'enregistrement du présent document de référence, le FEC ne connaît aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de façon significative sa situation financière, ses résultats et son activité.

## **PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE**

## 1. Gestion intégrée des risques

La Banque a veillé à instaurer une gouvernance appropriée pour le contrôle, la gestion et la surveillance des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat.

Au regard de leur importance stratégique, les enjeux liés à la durabilité et au climat sont supervisés par les organes d'administration de la Banque, principalement le Conseil d'Administration et la Direction Générale, qui s'appuient, dans l'exercice de leurs attributions, sur des Comités spécifiques et des Directions opérationnelles.



Source : FEC

### 1.1. Rôle et responsabilité des organes d'administration de la Banque

#### a. Conseil d'Administration

Investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de la Banque, le Conseil d'Administration, joue un rôle de premier plan pour déterminer et valider les orientations stratégiques de l'activité de la Banque, au moins deux fois par an, tout en veillant à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Ces orientations intègrent les axes stratégiques liés à la durabilité et au climat.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale, a approuvée, en date du 28 octobre 2021, la politique E&S du FEC qui décline les engagements de la Banque en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et des opportunités liés à la durabilité, et a également approuvé sa mise à jour, en octobre 2024, suite à l'intégration de la composante risques et opportunités liés au climat.

Les membres du Conseil d'Administration étant principalement les représentants des départements Ministériels (Ministères de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de l'Équipement et de l'Eau, de la Transition Énergétique et du Développement Durable) disposent de compétences en matière de durabilité et du climat.

Le processus d'information du Conseil d'Administration et des comités concernés sur les risques liés à la durabilité et au climat est matérialisé par des rapports financiers semestriels et annuels incluant, notamment un rapport sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Il est également prévu en application de la directive 5/W/2021, notamment ses articles 18 et 19, de communiquer à la Banque Centrale, sur une base annuelle au minimum, des rapports sur les pratiques et

les performances de la Banque en matière de gestion des risques liés au changement climatique et à l'environnement.

#### b. Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté dans ses attributions par un Comité d'Audit et des Risques, notamment dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne de la Banque, et en matière de stratégie et de gestion des risques. Ce comité intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels et examine tous les documents de communication financière et extra-financières.

#### c. Direction Générale

La Direction Générale supervise la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat et propose au Conseil d'Administration les mesures et les actions visant la gestion de ces risques et la mise en conformité des activités de la Banque avec la réglementation bancaire en la matière. Ces propositions sont préalablement revues par le Comité d'Audit et des Risques.

La Direction Générale assure également le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés en matière de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat à travers des indicateurs clés de performance, notamment l'évolution du profil des risques E&S des projets, l'exposition des actifs financés aux risques climatiques (inondations, sécheresse...), ainsi que le potentiel de réduction d'émission carbone des projets financés et leur contribution au renforcement de la résilience des populations aux effets du changement climatiques (stress hydrique, vague de chaleur...).

La Direction Générale s'appuie dans ses missions, relatives à la gestion des risques, sur le Comité des Risques Interne. Ce dernier est chargé de s'assurer de la cohérence des activités de la Banque avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques.

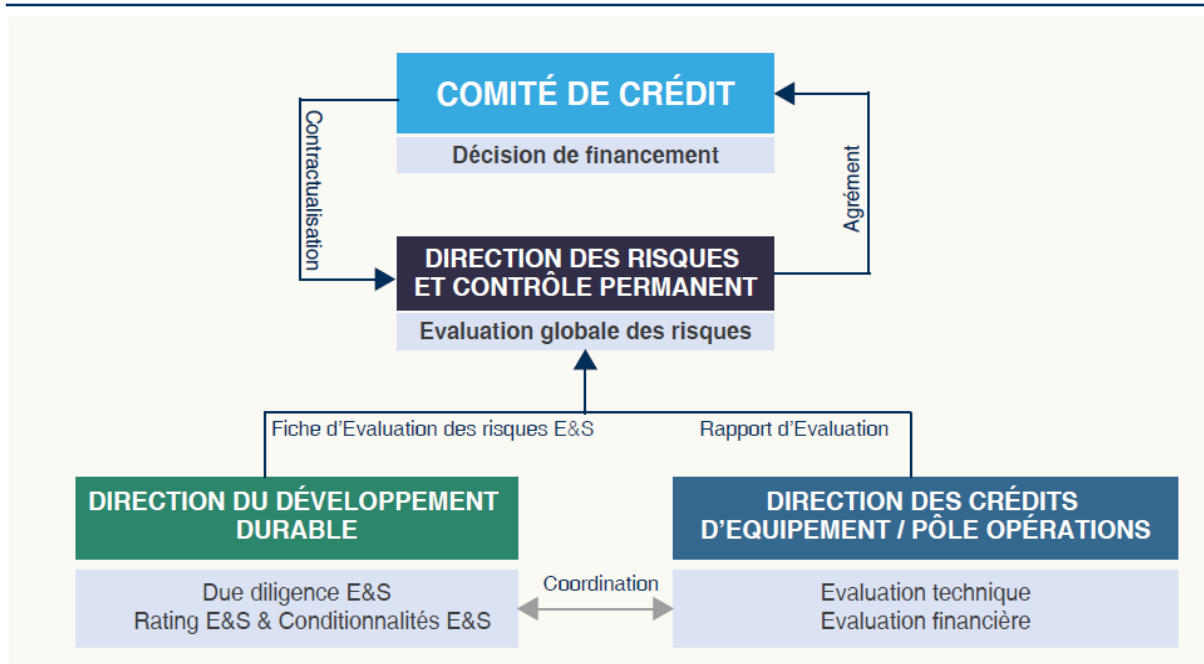
La fonction « Conformité », assurée par la Direction Juridique, Conformité et Gouvernance, veille au contrôle et au suivi du risque de non-conformité.

La fonction « Audit interne » apporte au management et aux instances de gouvernance une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations. Elle lui apporte, également, ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction des Risques et Contrôle Permanent veille à la mise en place des limites globales en matière de risques jusqu'à la mise en place de dispositifs, afin de s'assurer en permanence de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées.

La Direction du Développement Durable est chargée de la préparation et de la mise à jour de la politique E&S de la Banque, ainsi que de la déclinaison opérationnelle de la gestion des risques E&S et de climat au niveau des activités de financement des projets.

La décision de financement est accordée par le comité de crédit sur la base de critères techniques et financiers ainsi qu'environnementaux et sociaux. La structure organisationnelle relative à la gestion des risques E&S et climatiques est présentée ci-après :



Source : FEC

## 2. Exposition aux risques

### 2.1 Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

#### Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

#### Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

#### Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la Collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité Territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;

• le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques ;
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement ;
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC ;
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets ;
- le jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et la proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

#### **Les conditions générales d'octroi de prêts**

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

#### **Profil de solvabilité**

A fin juin 2025 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 7 708 557 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 84% du risque de crédit et de 16% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 82,98%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 70,01%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

#### **Analyse du portefeuille de crédit**

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,9% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 26 486 494 Milliers de DH au 30 juin 2025.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent au 30 juin 2025 à 5 863 603 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements en hors bilan, arrêtée au 30 juin 2025, fait ressortir que 69,92% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

#### **Coefficient de Division Des Risques**

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient maximum de division des risques.

Le coefficient maximum de division des risques s'établit, selon les modalités de la circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib à 8,18% à fin juin 2025 se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

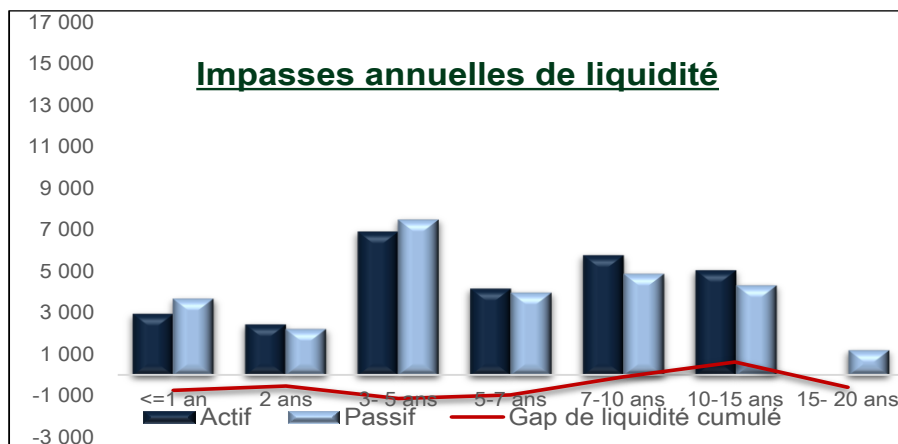
Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au

risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

## 2.2 Gestion Actif/Passif

### » Exposition au 30 juin 2025

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 30 juin 2025 comme suit

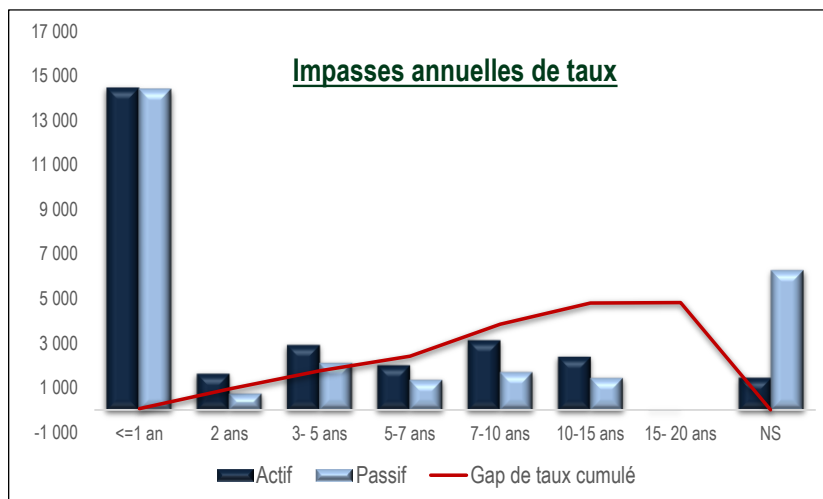


Source : FEC

## Risque de Taux

### » Exposition au 30 juin 2025

Les impasses de taux en flux se présentent au 30 juin 2025, comme suit :



Source : FEC

L'impact des scénarii réglementaires est de -2,63% sur la marge d'intérêt nette prévisionnelle (scénario 1) et de 11,62% sur la valeur économique des fonds propres (scénario 2).

## 2.3 Risques financiers liés à l'Environnement et au Changement Climatique

### » Risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

La Banque s'est engagée de manière anticipée et volontaire à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans ses activités de financement. Cet engagement s'inscrit dans une vision stratégique, traduite, depuis 2021, par la mise en œuvre de son Système de Gestion Environnemental et Social (SGES) et par l'entrée en vigueur de sa politique environnementale et sociale (E&S). En 2024, la Banque a renforcé cette démarche en définissant de nouveaux critères liés au climat, en complément des critères E&S existants. Ces exigences sont désormais pleinement intégrées au niveau des dispositifs de gestion des risques et des processus de décision en matière de financement.

Les informations environnementales présentées ci-après portent essentiellement sur les risques et opportunités liées à la durabilité et au climat qui pourraient avoir des incidences sur les projets financés des Collectivités Territoriales et le modèle d'affaires de la Banque, notamment en matière de mobilisation des financements compétitifs nationaux et internationaux. Ces informations ont pour objectif de communiquer avec les parties prenantes de la Banque sur les processus mis en œuvre pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les risques et les opportunités liées à la durabilité et au climat, ainsi que d'apprécier la performance de la Banque en la matière. Ces informations sont structurées autour de quatre piliers, en l'occurrence la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs.

## 3. Stratégie de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

En 2024, la Banque centrale et la Banque mondiale ont mené conjointement, une évaluation de l'exposition du secteur bancaire marocain aux risques financiers liés au climat, en l'occurrence, les risques physiques et des risques induits par la transition vers une économie résiliente et bas carbone. Il en ressort que le portefeuille des banques marocaines est exposé, plus particulièrement aux risques de sécheresse, d'inondation et de la mise en place d'une taxation carbone.

Consciente que les conséquences des changements climatiques directes et indirectes sont porteurs, à la fois, de risques et d'opportunités, la Banque a anticipé leur intégration dans le dispositif de gestion globale des risques. De même, la Banque veille constamment à diversifier ses instruments techniques et financiers pour accompagner les efforts des Collectivités Territoriales dans leur transition vers un développement bas carbone et résilient des territoires.

### 3.1 Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Les Collectivités Territoriales sont considérées comme des acteurs-clés de la déclinaison territoriale des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation, et sont donc appelées, de manière plus évidente, à mettre en œuvre des programmes et des projets sobres en carbone et résilients, face au changement climatique.

L'atteinte de cet objectif nécessite une meilleure intégration de la dimension climatique dans la planification territoriale, ainsi qu'un renforcement des capacités internes et des moyens financiers importants.

Consciente que les défis du changement climatique appellent à prendre un engagement ferme de toutes les parties prenantes, la Banque a adopté une approche pro-climat visant à accompagner les Collectivités Territoriales afin de promouvoir l'émergence de projets de développement durable et à Co-bénéfices climat.

#### a. Feuille de route pour l'intégration du climat

La Banque a mis en place une feuille de route, sous-jacente à son approche pro-climat, visant à aligner ses activités de financement aux objectifs nationaux en matière de résilience et de transition bas carbone des territoires. L'intégration du climat dans la stratégie de financement devra permettre la mobilisation de financements compétitifs, y compris ceux liés à la finance climat, et d'améliorer les conditions de financement des Collectivités Territoriales dans l'objectif d'accompagner l'émergence des projets à Co-bénéfices climat et, ainsi, accroître les financements de la Banque en faveur du climat.

#### b. Accompagnement à l'émergence des projets à Co-bénéfices climat

La Banque a développé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, des outils techniques permettant d'accompagner les Collectivités Territoriales dans l'identification, la validation et l'évaluation des projets à Co-bénéfices climat.

La Banque a poursuivi ses efforts dans la mise en place des moyens techniques et humaines pour améliorer sa gouvernance et renforcer ses capacités techniques pour le développement de son portefeuille de projets à Co-bénéfices climat et structurer une offre de financement durable "Sustainable Finance" au profit des Collectivités Territoriales.

### **3.2 Inclusion financière : Accompagnement des Collectivités Territoriales à faible indice de développement**

La Banque a veillé à renforcer la confiance tissée au fil du temps avec les Collectivités Territoriales, lui permettant, aujourd'hui, d'avoir une connaissance parfaite des besoins et des spécificités du secteur local, particulièrement les Collectivités Territoriales ayant le déficit le plus élevé en matière d'infrastructure de base, tel qu'il ressort de l'Indice de Développement Local Multidimensionnel (IDL). Aussi, la Banque n'a cessé d'innover pour apporter les réponses appropriées à leurs besoins spécifiques en ayant recours à l'effet de levier que procure l'emprunt et le renforcement de leurs capacités opérationnelles visant un développement territorial intégré axé sur la durabilité et la qualité de vie des citoyens selon une approche égalitaire et diversitaire.

Depuis l'année 2023, la Banque déploie, en collaboration avec ses partenaires, une opération pilote concernant un premier lot de Collectivités Territoriales à faible IDLM en matière de projets de réduction des disparités territoriales et sociales et d'adaptation aux effets du changement climatique.

### **3.3 Stratégie de la Banque en réponse aux risques climatiques**

En réponse aux risques climatiques identifiés, la Banque a entrepris des actions et des mesures visant à gérer ces risques, qui s'articulent comme suit :

Le développement d'une boîte à outils climat pour le calcul de la réduction des émissions de GES et la vérification de la résilience climatique des projets financés ;

Le développement et la mise en œuvre d'un plan d'actions climat permettant, à terme, d'affiner davantage sa stratégie climat ;

La contribution au financement des projets de renforcement de la résilience des populations face à des situations de stress hydrique et de protection contre les inondations ;

La mise en place d'une gouvernance dédiée pour la gestion des risques et des opportunités liés à la durabilité et au climat ;

L'intégration de la composante risques et opportunités dans le processus de gestion globale des risques ;

La mise à jour de la politique et des procédures E&S pour y intégrer les risques et les opportunités liés au climat, et leur approbation par les organes d'administration de la Banque ;

La conduite de sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités des intervenants en interne sur les risques et les opportunités liés au climat ;

La définition des indicateurs de suivi relatifs aux risques E&S et de Climat.

## **4. Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat**

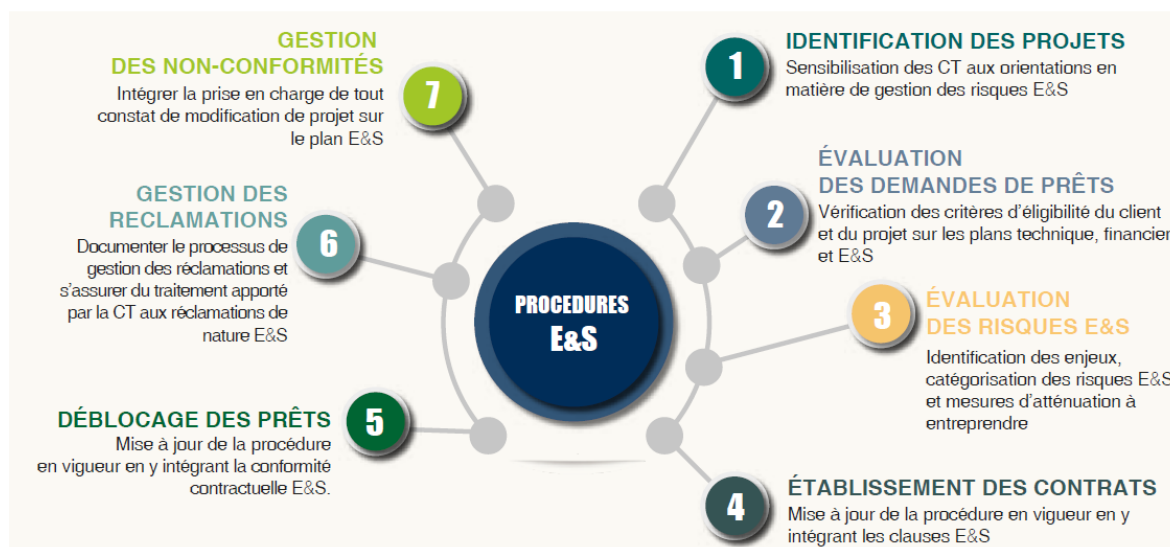
### **4.1 Politique Environnementale et Sociale du FEC**

Le FEC, en tant que Banque dédiée au développement territorial, accompagne les Collectivités Territoriales dans l'atteinte, à l'échelle locale, des objectifs nationaux de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Dans cette optique, et dans le cadre de la mise en œuvre de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), le FEC a adopté sa propre Politique Environnementale et Sociale (E&S), entrée en vigueur dès avril 2022.

Cette politique E&S formalise l'engagement de la Banque à prendre en considération, de façon systématique, les facteurs de durabilité dans ses processus de due diligence et ses opérations de financement à travers l'application des principes de sauvegardes E&S.

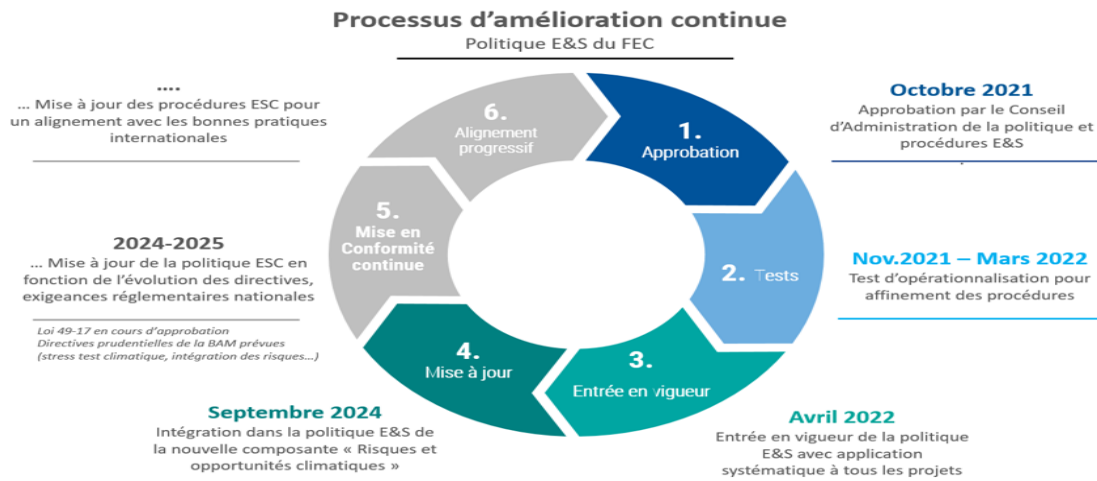
La déclinaison opérationnelle de cet engagement s'appuie sur un corpus composé de procédures opérationnelles et d'outils pertinents permettant de gérer efficacement les risques E&S et Climat inhérents aux projets soumis à son financement. Ces procédures et outils E&S connexes, ont permis une évaluation et une gestion responsable des risques E&S lors de la prise de décision de financement des projets.



Source : FEC

Le SGES s'applique à tous les programmes et projets des Collectivités Territoriales éligibles aux concours financiers du FEC, quels que soient leur catégorie ou l'instrument financier choisi (prêt classique, ligne de crédit...) et les conditions de financement proposées.

En capitalisant sur ses acquis et selon une démarche de mise en conformité continue et un alignement progressif avec les bonnes pratiques internationales, la Banque a procédé en octobre 2024 à la mise à jour de sa politique E&S afin de renforcer la prise en compte des enjeux du changement climatique dans l'objectif de promouvoir un développement bas carbone et résilient des territoires en guise de sa contribution dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux du pays. Cet amendement consiste à intégrer une nouvelle composante liée aux risques et aux opportunités climatiques, notamment à travers la prise en compte des impacts et des risques liés aux aléas climatiques (inondation, sécheresse...) dans le processus de due diligence des projets tout en veillant à l'amélioration de la résilience des projets et des populations contre les effets du changement climatique.



Source : FEC

## 4.2 Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés à la durabilité

En conscience des enjeux des risques environnementaux et sociaux liés aux projets financés, la Banque veille, dans le cadre de ses activités de financement, à intégrer et à accompagner la prise en compte de pratiques durables de développement et de gestion des risques E&S et climatiques, visant à minimiser, réduire et compenser les risques et impacts E&S des projets financés dans l'objectif d'améliorer leur performance environnementale.

Par essence, ces projets sont porteurs de développement territorial, et contribuent à améliorer la qualité et les conditions de vie des populations locales, notamment à travers l'amélioration de leur accès aux services de soins, à l'éducation, aux infrastructures de base (eau potable, assainissement, électricité, routes goudronnées...), particulièrement pour les populations vulnérables, ainsi qu'aux opportunités d'emplois générées par ces projets.

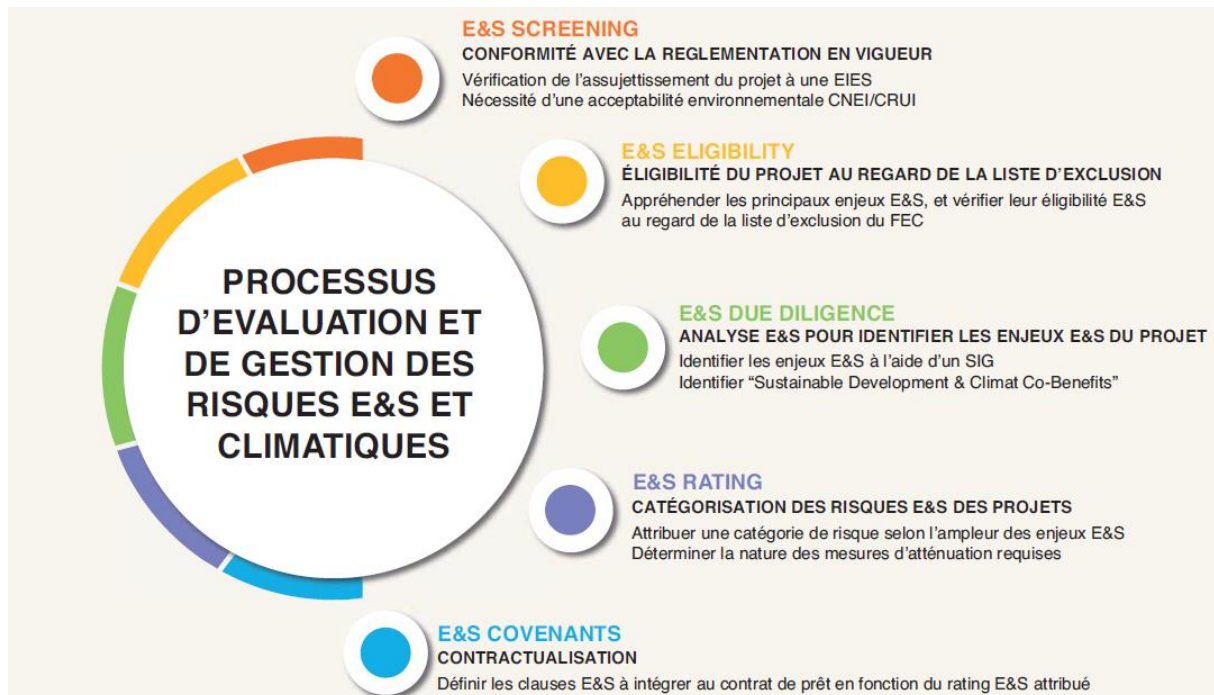
Certains des projets financés ont des retombées positives indéniables en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité contre les formes de pollution, notamment d'origine hydrique (ex. les stations d'épuration des eaux usées...), et le renforcement de la résilience des populations face aux aléas climatiques, tels que les inondations et le stress hydrique.

Le processus d'évaluation des risques E&S et climatiques, conduit concomitamment avec l'évaluation technique et financière des dossiers de demande de prêt, consiste à attribuer, en fonction de l'ampleur des risques E&S identifiés, un rating E&S à chaque projet soumis au financement de la Banque. Les diligences environnementales et sociales ont pour objectifs de :

- » Vérifier que le projet ne figure pas dans la liste d'exclusion en matière environnementale et sociale conformément à la Politique E&S du FEC ;
- » Appréhender les principaux enjeux environnementaux et sociaux des projets, et la vérification du respect des exigences législatives et réglementaires en la matière ;
- » Attribuer une catégorie de risque E&S à chaque projet en fonction des enjeux et de l'ampleur des risques environnementaux et sociaux qu'ils présentent en partant du plus risqué au moins risqué :
  - Catégorie A : Projets susceptibles d'entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables ;
  - Catégorie B : Projets présentant des risques potentiels limités sur le plan environnemental et social et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, pouvant être contrecarrés par des mesures d'atténuation ;

- Catégorie C : Projets présentant des risques ou impacts adverses minimales sur le plan environnemental et social, mais qui nécessitent des mesures spécifiques ;
- Catégorie D : Projets présentant des risques minimales et dont les impacts probables sont maîtrisables par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques environnementaux et sociaux significatifs.

Le processus de gestion des risques E&S et climatiques est résumé ci-après :



Source : FEC

#### 4.3 Processus de gestion des risques et opportunités liés à la durabilité

La Banque applique des mesures de sauvegarde E&S permettant d'améliorer la performance E&S des projets soumis à son financement. Les impacts positifs sont mis en évidence et valorisés, tandis que les répercussions négatives que pourraient engendrer ces projets sur l'environnement, les travailleurs et les communautés locales sont identifiées et gérées convenablement à l'aide des mesures appropriées en fonction du rating E&S attribué au projet.

La Banque applique des critères d'exclusion de projets et ne finance pas des activités présentant des risques environnementaux significatifs sur le milieu naturel ou des risques sociaux élevés ou substantiels sur le milieu social. Les risques sociaux et environnementaux des projets financés sont globalement faibles à moyens, facilement maîtrisables et gérables.

Les projets soumis à la loi en vigueur relative aux études d'impact devront fournir une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) accompagnés de l'autorisation environnementale sous forme de lettre d'acceptabilité environnementale délivrée par une commission nationale ou régionale selon le cas.

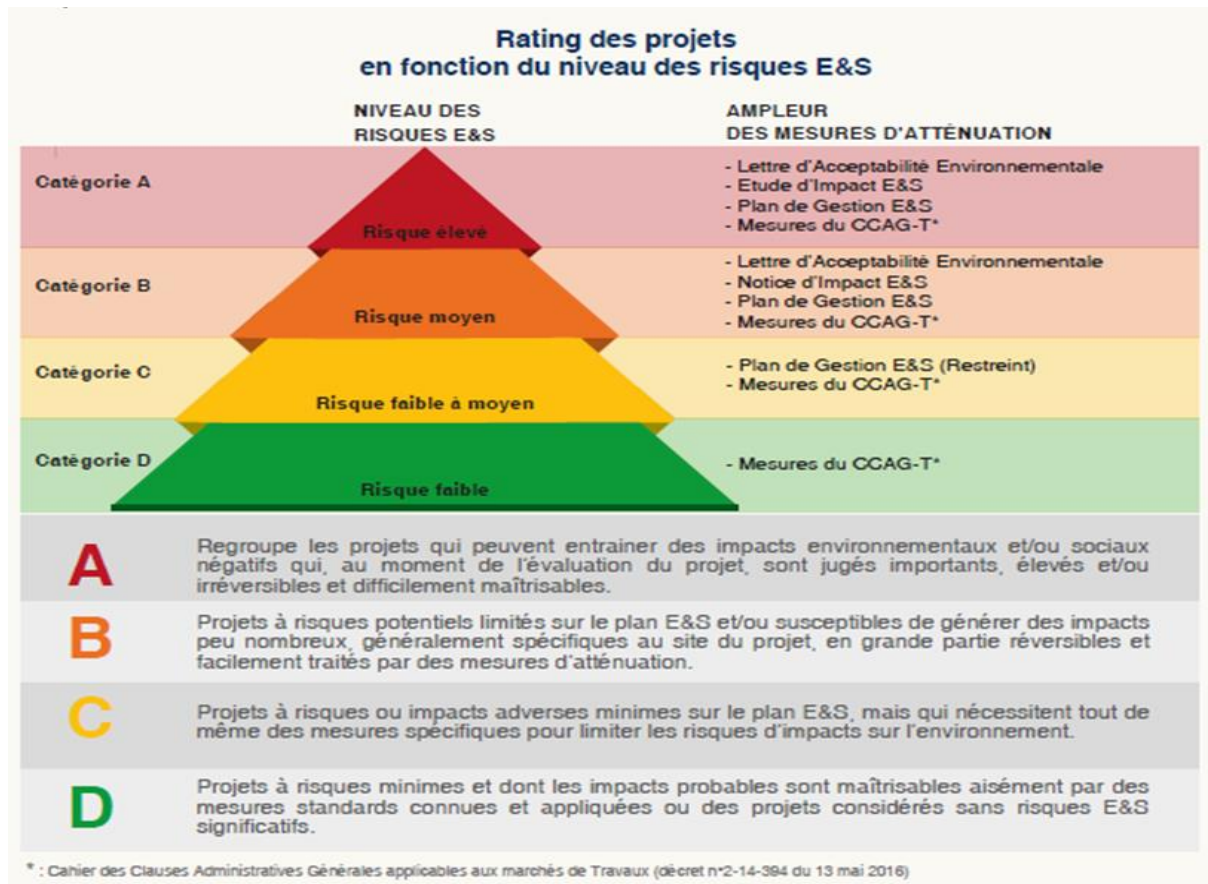
L'accord de financement d'un projet ne peut être accordé sans que les aspects relatifs au foncier soient résolus et assainis.

Le rating E&S des projets permet de définir l'ampleur des mesures d'atténuation requises pour anticiper, minimiser et réduire les impacts négatifs ou de les compenser lorsqu'ils persistent, le cas échéant. Il s'agit des :

- Mesures générales prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Générales en lien avec la protection de l'environnement, l'hygiène et la sécurité des travailleurs et de la population, la gestion des déchets de chantier... ;

- Mesures spécifiques qui nécessitent la mise en place d'un Plan de gestion E&S en fonction de la nature et de l'ampleur du projet.

La nature et l'ampleur des mesures d'atténuation préconisées en fonction du rating E&S sont résumées ci-après :



Source : FEC

Les conclusions de l'évaluation des risques E&S sont relatées dans une fiche d'Evaluation des risques E&S, qui présente les résultats de l'évaluation des impacts négatifs et positifs du projet sur l'environnement et la population locale, ainsi que des mesures d'atténuation à entreprendre et les conditionnalités E&S à prévoir en fonction du rating de risque E&S attribué au projet.

#### 4.4. Processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat

L'engagement de la Banque à intégrer les enjeux du changement climatique est une réponse aux engagements climatiques internationaux du Maroc, aux orientations des politiques nationales et également aux exigences réglementaires, en évolution, des régulateurs financiers nationaux. A cet égard, il convient de rappeler la Directive de Bank Al-Maghrib n°5/W/2021 relatif au dispositif de gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement ainsi que la Circulaire de l'AMMC N°03/2019 du 20 février 2019 relative à la publication d'informations extra-financières des émetteurs, telle que modifiée et complétée par la circulaire n°02/20 de l'AMMC du 22 décembre 2020.

Pour opérationnaliser la prise en compte de la dimension du changement climatique, la Banque a procédé à la mise jour de procédures opérationnelles et a mis en place un dispositif d'outils complet, notamment pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre par nature de projets, la vérification, au mieux de sa connaissance, de la résilience des projets aux effets du changement climatique et le suivi, des indicateurs de performance environnementaux, sociaux et climatiques.

##### a. Identification des projets présentant des risques et opportunités liés au climat

La Banque procède à l'identification et à l'évaluation des composantes à Co-bénéfices climat des projets soumis à son financement. Une analyse qualitative et quantitative permet de déterminer le potentiel de

réduction d'émission en carbone, les économies en énergie et la production d'énergie renouvelable, ainsi que de vérifier la résilience des projets face aux aléas climatiques intensifiés par les effets du changement climatique.

L'identification des projets qui présentent un potentiel Co-bénéfices climat se base sur une liste d'actions climatiques potentielles par secteur et types d'investissement financés par la Banque. Cette liste a été développée en s'appuyant sur des standards reconnus à l'échelle internationale, notamment la taxonomie européenne et l'IDFC14 mitigation common principles.

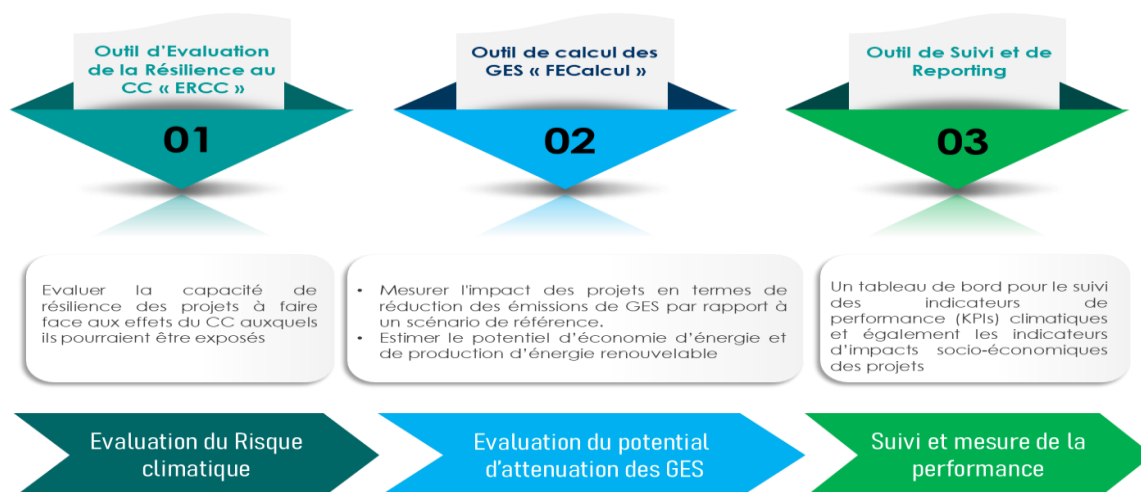
## b. Evaluation des risques et opportunités liés au climat

L'identification de l'existence d'un potentiel de Co-bénéfices climat d'un projet ou de l'exposition du projet à un risque climatique est un élément déclencheur pour orienter le processus de collecte des données requis pour l'utilisation des outils subséquents, notamment l'outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) par nature de projets, et l'outil de vérification de la résilience des projets face aux aléas climatiques auxquels ils pourraient être confrontés.

### • Mesure du potentiel de réduction d'émission en GES

L'évaluation de l'impact des projets financés en termes de réduction des émissions de GES escomptées par rapport à un scénario de référence est conduite en s'appuyant sur l'outil de calcul des émissions de GES par nature de projets. Cet outil couvre différents types d'actions d'atténuation pouvant être associées aux projets financés par la Banque. Il s'agit de 17 types de projet à Co-bénéfices climat répartis sur 7 secteurs associés à la production de l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique dans l'éclairage public et dans le bâtiment, la mobilité durable, la valorisation énergétique des boues, la gestion durable des déchets et la plantation urbaine.

L'approche méthodologique de calcul des réductions d'émission de GES des activités identifiées se base sur l'utilisation des ratios et facteurs d'émission tirés d'une base de données développée à partir de différentes sources nationales et internationales.



Source : FEC

### • Vérification de la résilience au changement climatique

La Banque conduit systématiquement une évaluation de l'exposition des projets aux risques climatiques physiques. L'outil d'évaluation de la résilience des projets est utilisé pour évaluer la capacité des projets à faire face aux effets du changement climatique auxquels ils pourraient être confrontés, et ce, en tenant compte de leurs paramètres intrinsèques et extrinsèques (situation géographique et exposition aux aléas climatiques, etc.). L'évaluation de la résilience dépend des risques climatiques potentiels et des mesures d'adaptation et de renforcement mises en place.

<sup>14</sup> International Development Finance Club

L'approche méthodologique d'évaluation de la résilience se déroule en quatre étapes comme illustré dans la figure suivante :



Source : FEC

A travers un système de scoring et une matrice de croisement, la Banque attribue un rating de la résilience climatique des projets réparti en cinq classes : résilience très élevée, résilience élevée, résilience modérée, résilience faible et résilience très faible. Ce rating de la résilience climatique des projets permet de mettre en évidence la nécessité ou non de mettre en œuvre des mesures structurelles ou non structurelles pour renforcer la résilience des projets à financer.

### 5. Indicateurs et objectifs relatifs aux risques et opportunités liés à la durabilité et au climat

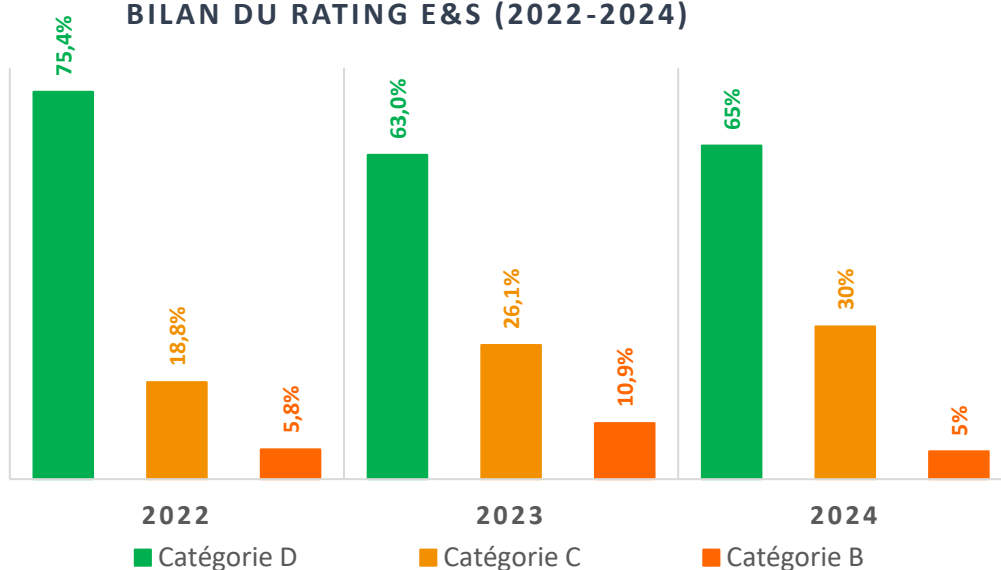
Les informations sur les indicateurs et objectifs permettent d'apprécier la performance de la Banque par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité et au climat, ainsi que les progrès réalisés dans le but d'atteindre des cibles fixées. Pour ce faire, et au meilleur de sa connaissance, la Banque utilise toutes les informations raisonnables et justifiables en sa possession.

La prise en compte des risques et opportunités liés au climat dans la stratégie de la Banque, notamment l'intégration de cette composante dans la politique E&S et dans le dispositif global de gestion des risques s'appuie principalement sur la mise en œuvre des indicateurs et objectifs. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat et permettant de mesurer les impacts matériels des activités de la Banque sur l'environnement et sur le climat, ainsi que les impacts des effets du changement climatique sur la Banque.

#### » Indicateurs relatifs aux risques liés à la durabilité

Conformément à la politique E&S de la Banque, tout projet soumis au financement de la Banque fait systématiquement l'objet d'une évaluation et d'un rating de ses risques Environnementaux & Sociaux (E&S). La répartition et le bilan des rating E&S entre 2022-2024 est résumé ci-après :

## BILAN DU RATING E&S (2022-2024)



*Source : FEC*

Les résultats du rating E&S des 152 projets attribués durant les exercices 2022, 2023 et 2024, font ressortir une prédominance des projets classés dans les « Catégories D et C », soit 92,8%, et qui concernent des projets à risques minimes et aisément maîtrisables. Les projets de catégorie B représentent 7,2 % des projets financés. Ces projets présentent des risques potentiels limités sur le plan E&S pouvant être aisément traités par des mesures d'atténuation.

Par ailleurs, aucun projet de « Catégorie A » n'a été recensé. Cette catégorie regroupe les projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, jugés importants, élevés ou irréversibles et difficilement maîtrisables.

## **PARTIE VIII.      ANNEXES**

---

## I. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU FEC

Les textes juridiques et règlements régissant le Fonds d'Équipement Communal sont téléchargeables sur le lien suivant : <https://www.fec.ma/Textes-juridiques-7-120.html>

## II. RAPPORTS FINANCIERS

Le rapport financier relatif au 1<sup>er</sup> semestre 2025 est disponible sur le lien suivant :

[https://www.fec.ma/medias/RFS\\_S1\\_2025.pdf](https://www.fec.ma/medias/RFS_S1_2025.pdf)

Le rapport financier relatif au 1<sup>er</sup> semestre 2024 est disponible sur le lien suivant :

[https://www.fec.ma/medias/RFS\\_S1\\_2024.pdf](https://www.fec.ma/medias/RFS_S1_2024.pdf)